

Elaboration d'un Guide des Sources juridiques en droit européen, à la Bibliothèque Interuniversitaire Cujas Gestion de projet

Maryline Vallez

Sous la direction de Cécile Dardet
Responsable adjointe de formation des bibliothécaires d'Etat,
ENSSIB

Correspondant d'établissement
Danielle Laurent
Responsable du Département des Périodiques à la Bibliothèque Cujas

Remerciements

Je tiens particulièrement à remercier Mme. Danielle Laurent, Responsable du département des Périodiques de la Bibliothèque Cujas, pour son attention et son aide précieuse,

Je remercie également Mme Cécile Dardet pour ses conseils et sa relecture attentive,

Je remercie également M. Thierry Boucher, M. Michel Fraysse, Mme Catherine Renard, M. Jean-Noël Leguier, Mme Chantal Sibille, Mme Brigitte Turquet, M. Franck Hurinville, et Mme Frédérique Hautville pour leur aide et leurs précieux conseils

Résumé :

Le « Guide des sources juridiques en droit européen » se définit comme un guide des sources du droit communautaire et du droit du Conseil de l'Europe disponibles à la Bibliothèque Cujas. Il a pour objectif de mettre en valeur les collections en droit européen de la Bibliothèque Cujas, bibliothèque de référence en sciences juridiques. Destiné à un public de troisième cycle, ce produit doit améliorer la visibilité des fonds conservés au sein du Service des Publications Intergouvernementales et dans les autres lieux de la bibliothèque. A terme, le guide doit être accessible sur support imprimé, dans la bibliothèque, et sur le site Web de la Bibliothèque Cujas.

Descripteurs :

Produits documentaires – Sciences juridiques

Droit européen

Droit communautaire

Conseil de l'Europe

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	7
PARTIE 1 LA BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS :	
CONTEXTE	10
1. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET L'ENVIRONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS	10
1.1. <i>Contexte administratif</i>	10
1.2. <i>Organisation des Services</i>	11
2. LES OBJECTIFS ACTUELS	13
2.1. <i>Le renforcement et la mise en valeur des collections</i>	14
2.2. <i>L'installation du nouveau système d'information</i>	16
2.3. <i>L'amélioration de l'orientation du lecteur dans la bibliothèque</i>	18
3. LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DOCUMENTAIRES PERFORMANTS	19
PARTIE 2 LA PLACE DU DROIT EUROPÉEN DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE CUJAS	22
1. DÉFINITION DU DROIT EUROPÉEN	22
2. LES MODALITÉS D'ACQUISITION DU DROIT EUROPÉEN À LA BIBLIOTHÈQUE CUJAS	25
2.1. <i>Les dépôts de collection à la bibliothèque Cujas</i>	25
2.1.1. Le dépôt du Centre de Documentation européenne (CDE)	25
2.1.2. Le dépôt du Conseil de l'Europe	26
2.2. <i>Problématiques actuelles autour des dépôts</i>	26
2.3. <i>Les acquisitions</i>	27
3. UNE PLURALITÉ DES LIEUX POUR LA RECHERCHE	28
3.1. <i>Les Salle des Publications Intergouvernementales</i>	28
3.2. <i>La Salle de lecture</i>	29
3.3. <i>La Salle des périodiques</i>	30
3.4. <i>La Salle de consultation du Cerdoc</i>	30
3.5. <i>La Salle Viollet</i>	31
PARTIE 3	32

L'ÉLABORATION D'UN « GUIDE DES SOURCES JURIDIQUES EN DROIT EUROPÉEN » : ANALYSE PRÉALABLE.....	32
1. OBJECTIFS DU GUIDE	32
2. ANALYSE DES PUBLICS CONCERNÉS	34
2.1. <i>Le public de la Bibliothèque Cujas</i>	35
2.2. <i>Le public du droit européen à la Bibliothèque Cujas</i>	36
3. CAHIER DES CHARGES	37
4. LE « GUIDE DES SOURCES JURIDIQUES EN DROIT FRANÇAIS » : ANALYSE.....	39
5. LES GUIDES DES SOURCES DU DROIT EUROPÉEN EN LIGNE : ANALYSE ET SYNTHÈSE DES EXEMPLES EXTÉRIEURS.....	43
5.1. <i>Les producteurs des guides</i>	44
5.2. <i>La place - la visibilité sur le site Web</i>	45
5.3. <i>Le contenu des guides</i>	45
5.4. <i>La typologie des sources</i>	48
5.5. <i>La structuration du contenu des guides – le plan</i>	49
5.6. <i>La mise en page</i>	51
PARTIE 4 : LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION.....	53
1. SÉLECTION, PRÉSENTATION ET MISE EN VALEUR DU CONTENU	53
1.1. <i>Les éléments de contenu du guide</i>	53
1.2. <i>Les éléments de structuration du guide</i>	56
1.3. <i>Les éléments méthodologiques</i>	57
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	59
2.1. <i>Les moyens techniques</i>	59
2.2. <i>Les moyens humains</i>	60
3. L'ÉCHÉANCIER	61
4. MISE EN PLACE DE PROCÉDÉS D'ÉVALUATION	61
4.1. <i>L'évaluation du produit</i>	62
4.2. <i>L'évaluation du projet</i>	63
5. LES ÉVOLUTIONS DU GUIDE	64
CONCLUSION.....	66
BIBLIOGRAPHIE	67

TABLE DES ANNEXES 73

Introduction

Depuis quelques années, les bibliothèques ont vu leurs missions pédagogiques s'étendre et se diversifier de manière profonde et durable. L'ère de la « société des médias » a fait émerger des besoins nouveaux de la part des usagers, lesquels constituent aujourd'hui des défis majeurs pour les bibliothèques ; re-donner ou retrouver du sens dans un contexte de surenchère informationnelle constitue un de ces défis auxquels doivent répondre les bibliothécaires.

Dans cette perspective, l'apparition d'outils et produits documentaires utilisant les nouvelles technologies marque un tournant majeur dans l'évolution du rôle des bibliothèques. Les objectifs auxquels répond ce nouveau type d'offre relèvent de plusieurs combinaisons : il s'agit de mettre en valeur les collections de la bibliothèque, de mieux communiquer avec les usagers (potentiels), mais aussi d'insérer la bibliothèque comme un médiateur indispensable en facilitant le travail de recherche du lecteur. Qu'il s'agisse de services personnalisés ou spécifiques sur les collections conservées, tel le Service de réponse à distance mis en place par la Bibliothèque Publique d'Information (RaDis) ou le Cerdoc à la Bibliothèque Cujas, les bibliothèques font preuve d'une importante capacité d'innovation, pour preuve le succès remporté par la plupart de ces projets. Le rôle de la bibliothèque évolue, il ne s'agit plus seulement de fournir des documents, mais d'aider le lecteur à trouver le « bon document ». L'intérêt de ces outils demeure double : si leur création vise à couvrir l'ensemble des domaines de la connaissance, il n'en demeure pas moins que leur utilité devient plus importante encore lorsqu'il s'agit d'approcher des disciplines complexes.

Le droit européen constitue un exemple notoire d'une discipline « complexe » et difficilement appréhendable. En premier lieu, il n'est pas un droit uniforme, fruit du travail d'une seule organisation, mais il se définit comme un enchevêtrement de différents droits émanant de plusieurs organisations européennes. Par ailleurs, discipline née au tournant des années 1950, le droit européen est souvent mal connu des citoyens. Cette situation a souvent été pointée du doigt par les

observateurs de la vie politique, et expliquée par deux facteurs : la complexité des rouages institutionnels des organisations européennes, le manque d'information et de transparence de la part des pouvoirs publics et des médias. Quoiqu'il en soit, le droit européen demeure aujourd'hui un domaine incontournable de la vie démocratique en France et dans le monde, en témoignent les âpres débats autour de la Constitution européenne. Par ailleurs, son impact sur la société civile est aujourd'hui majeur et est amené à prendre dans la société une importance croissante. En effet, la quantité d'actes juridiques produits par les instances européennes augmente de façon importante, voire exponentielle.

La bibliothèque Cujas a pris très tôt la mesure de ce processus. Pôle d'excellence en droit français, elle demeure un lieu incontournable du droit européen. Depuis 1963, elle gère un Centre de Documentation européenne (CDE) et reçoit en don les publications de l'Union européenne. Dans un espace réservé de la bibliothèque, le Service des Publications Intergouvernementales, elle conserve aussi les collections déposées en don du Conseil de l'Europe, mais aussi d'autres organisations européennes. Enfin, il faut ajouter les nombreuses et riches acquisitions en droit européen de la bibliothèque.

Première bibliothèque de droit en France, la bibliothèque Cujas a par ailleurs depuis longtemps engagée un travail de mise en valeur de ses riches collections, afin de faciliter le travail de recherche documentaire de l'étudiant ou du chercheur en droit. Elle a ainsi mené une politique volontariste de rédaction de guides des sources juridiques. Aujourd'hui, elle dispose de sept guides en ligne, dont deux sur les sources du droit français. Dans cette perspective, est née l'idée de réaliser un guide des sources juridiques en droit européen a été envisagée, et nous a été proposée comme projet d'étude en novembre 2004.

La réalisation d'un guide des sources juridiques en droit européen est un exercice fort intéressant. Ce travail interroge des points vitaux de la bibliothèque : la mise en valeur des collections, la politique de communication à destination des lecteurs, mais aussi le ou les publics de la bibliothèque, et enfin la question de la médiation documentaire.

Aussi, après avoir dans une première partie présenté notre projet dans le contexte administratif de la bibliothèque Cujas, nous analyserons ensuite les modalités

d'acquisitions du droit européen dans la bibliothèque. Dans un second temps, une analyse préalable viendra compléter le panorama d'ensemble en se penchant sur les objectifs du guide, le public du droit européen à la bibliothèque Cujas, le cahier des charges. Enfin, nous nous intéresserons dans une dernière partie à la conception du projet : éléments de contenu, mise en forme, moyens humains et matériels, échéancier, évaluation du produit et du projet, évaluation.

Partie 1 La Bibliothèque

Interuniversitaire Cujas : Contexte

La bibliothèque Cujas est une bibliothèque de référence pour tout juriste. Elle jouit d'une image de marque et d'une notoriété importantes pour les juristes et les bibliothèques juridiques de France. La longue et riche histoire de la bibliothèque Cujas, ses collections rares et précieuses, lui permettent aujourd'hui de se définir comme le pôle de référence en sciences juridiques du Quartier latin. Le public de la bibliothèque compte ainsi les étudiants et juristes du Quartier Latin, mais aussi de nombreux universitaires de province. Bibliothèque interuniversitaire sous tutelle des Universités Paris I Panthéon-Sorbonne et Paris II Panthéon-Assas, la bibliothèque Cujas, par la richesse de ses acquisitions courantes, demeure une bibliothèque incontournable pour les étudiants et chercheurs en droit.

Selon les statistiques de l'Enquête statistique générale auprès des Services Documentaires dans l'Enseignement Supérieur (ESGBU), elle est aujourd'hui la plus importante bibliothèque de droit en France.

1. Le cadre institutionnel et l'environnement de la Bibliothèque Interuniversitaire Cujas

1.1. Contexte administratif

La bibliothèque Cujas est depuis 1994 un Service inter-établissement de coopération documentaire (SICD) sous tutelle des Universités de Paris I-Panthéon Sorbonne et de Paris II Panthéon-Assas. Cette double tutelle lui permet de conserver un rôle capital dans la formation des étudiants en sciences juridiques et économiques du Quartier Latin. Les deux universités co-contractantes versent à la bibliothèque Cujas une part de la fraction des droits universitaires qu'elles

perçoivent au titre de la bibliothèque. Elles peuvent en outre lui allouer des subventions.

Par ailleurs, les universités co-contractantes sont chargées de déposer les dons et legs faits à la bibliothèque, d'effectuer le dépôt régulier des thèses ainsi que le dépôt systématique de toutes leurs publications et autres documents d'intérêt scientifique.

La bibliothèque est rattachée administrativement à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I). Elle reçoit de sa part chaque année une dotation budgétaire distincte, qui recouvre des subventions de fonctionnement, des crédits d'équipements et des moyens de recherche. Deux Conseils de la Documentation ont lieu tous les ans, où sont examinés les projets de la bibliothèque, les réalisations en cours.

La bibliothèque Cujas partage cette tutelle avec d'autres bibliothèques de renom, toutes rattachées à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Parmi ces dernières, il faut indiquer :

- Le SCD de Paris 1-Tolbiac,
- La Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne,

Les liens qu'entretiennent ces divers établissements sont précieux et amenés à se développer fortement. Ainsi, avec le nouveau cadre des marchés publics, les bibliothèques Cujas, de la Sorbonne, du SCD Tolbiac et de l'Institut de géographie acquièrent depuis 2002 ensemble les périodiques imprimés et bouquets électroniques. Cette collaboration va sans aucun doute se renforcer dans les années à venir.

1.2. Organisation des Services

La bibliothèque est depuis 1997 dirigée par Dominique Roche, Conservateur général des bibliothèques. Plus d'une centaine de personnes travaillent en son sein : 74 titulaires et 40 agents non titulaires (dont 10 équivalents temps-plein vacataires, 9 agents non titulaires permanents, 3 contrats-emplois-jeunes, 9 CES et un CEC).

La bibliothèque est composée de six départements.

Le **Département des Entrées/ CADIST** est chargé des acquisitions de monographies, publications à feuillets mobiles et cédéroms, de la commande à la

réception, ainsi que de la gestion des dons. Par ailleurs, il est chargé de la gestion du Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) en sciences juridiques, et gère aussi les relations que la bibliothèque entretient avec la BnF en vertu de son statut de pôle associé.

Le **Département du Traitement** est responsable du traitement et du catalogage des monographies de la bibliothèque ; il est aussi responsable des relations avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Par ailleurs, il est en charge du projet de rétroconversion du catalogue monographies et thèses anciennes avant 1952, réalisé par la société Pritec depuis 2002.

Le **Département de la Diffusion et de la Communication** est en charge des inscriptions, de l'accueil des publics, de l'organisation des salles de lecture, de la communication, du prêt à domicile, de la gestion des magasins et des Réserves. Par ailleurs, le Département organise l'accueil des candidats à l'agrégation en droit privé et sciences criminelles, en droit public et en histoire du droit, ainsi que, partiellement, en sciences politiques, en économie et en gestion.

Le **Département de la Recherche Documentaire « CERDOC/PEB »** est responsable de l'orientation bibliographique, des bibliographies imprimées et sur CD-Rom, du prêt entre bibliothèques, de la fourniture de documents à distance, de la formation des utilisateurs, du site Web de la bibliothèque et participe à la gestion de la base de données « le Doctrinal ». Il négocie pour les bases de données juridiques dans le cadre du Consortium Couperin les accès pour les bibliothèques universitaires, et collabore à la gestion du *Doctrinal*, base de doctrine en droit français, communautaire et international. Il abrite également depuis 1993 le Centre de la Recherche Documentaire (Cerdoc), dont la mission est la fourniture de documents à distance.

Le **Département des Affaires Générales** gère les personnels, la comptabilité, les locaux, ainsi que le matériel et les fournitures pour la bibliothèque.

Le **Département des Périodiques** acquiert les périodiques pour la bibliothèque, gère leur traitement, leur catalogage ainsi que la conservation et la communication des fascicules récents. Par ailleurs, depuis 2001, il est responsable du projet de catalogage rétrospectif des périodiques de la bibliothèque mené en interne. Par ailleurs, il est responsable du Service des Publications Intergouvernementales.

Depuis 1950, le **Service des Publications Intergouvernementales** est responsable de la gestion des dépôts de plus de 80 organisations internationales, dont le dépôt de l'Organisation des Nations Unies et celui du Centre de Documentation européenne (dépôt des documents publiés par l'Union européenne)¹. Le service fonctionne comme « *une bibliothèque dans la bibliothèque* » : toutes les tâches bibliothéconomiques traditionnelles (acquisitions, bulletinage, catalogage, traitement physique...) sont effectuées en interne et de manière autonome. Depuis la rentrée 2006, le Service est géré par une conservateur des bibliothèques, laquelle est assistée par un magasinier.

Enfin, le Département Informatique, le Secrétariat de Direction, et le Centre Régional 27 du Sudoc-PS, pour le droit et les sciences économiques en Ile-de-France, complètent l'organigramme de la bibliothèque.

2. Les Objectifs actuels

Des projets de grande envergure ont été menés depuis quelques années par l'équipe de direction. Des mutations profondes et durables accélèrent le processus de modernisation de la bibliothèque, tant du point de vue des locaux que du travail en interne. Nous exposerons ici les principaux chantiers récemment achevés ainsi que ceux en cours. En effet, avec la négociation du nouveau contrat quadriennal qui prendra effet en 2006 (2006-2009), la bibliothèque se situe à un moment charnière de son évolution. Tous les chantiers du contrat précédent (2002-2005) ont été engagés : le renforcement des collections (avec une couverture exhaustive de documents juridiques français, la poursuite du développement des collections en droit étranger, le maintien d'un pôle d'excellence en sciences politiques et économiques) est en cours de réalisation, la formalisation de la politique documentaire quasiment achevée, et le système d'information est en cours de livraison. En cours de négociation, les chantiers du contrat quadriennal 2006-2009 doivent s'intégrer plus amplement à la politique générale de Paris I.

¹ Depuis quelques années, le service des PI reçoit de nouveaux dépôts provenant d'autres acteurs internationaux comme les Organisations non gouvernementales (ONG). L'ancien responsable du service, et par ailleurs animateur et modérateur de la liste FrancDE, observe que ce service n'est plus seulement « intergouvernemental », mais « international ».

2.1. Le renforcement et la mise en valeur des collections

Cet objectif, défini dans la proposition du prochain contrat quadriennal en cours de négociation, comporte plusieurs chantiers : le maintien du pôle d'excellence en sciences juridiques, le renforcement des collections en droit étranger, la publication de la Charte Documentaire, la réalisation de la carte documentaire du Quartier Latin.

Les Rapports d'activité annuels publiés par la bibliothèque définissent dès la première page la mission dévolue à la bibliothèque. Il s'agit d'« *offrir à la communauté universitaire et scientifique l'exhaustivité des ressources documentaires françaises et une vaste sélection de la production étrangère en sciences juridiques, mais aussi de certains secteurs de l'économie (théorie et histoire) et des sciences politiques (relations internationales)* »².

En premier lieu, la bibliothèque se distingue par son pôle d'excellence en sciences juridiques, en témoigne sa participation comme support documentaire des agrégations de l'enseignement supérieur en droit public, droit privé et sciences criminelles, histoire du droit, ainsi que partiellement dans les disciplines économiques, politiques et de gestion. Elle est centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) pour les sciences juridiques ; elle doit acquérir, conserver et mettre à disposition auprès du public des documents en sciences juridiques de niveau recherche, en langue française mais surtout étrangère³. Par ailleurs, la bibliothèque est Pôle associé « de partage documentaire » de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Grâce à une dotation qui lui permet d'acquérir de la documentation juridique dans des domaines complémentaires à ceux développés par la BnF, la bibliothèque Cujas acquiert des thèses et des monographies publiées par certaines Universités américaines, des documents sur le droit dans les pays d'Amérique Latine, des périodiques en langue étrangère de niveau recherche⁴, et des cédéroms.

Enfin, son poids comme pôle d'excellence se retrouve encore par sa participation au Comité Légifrance, mais aussi dans le groupement de droit comparé, soutenu

² BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Rapport d'activité*, Paris : Bibliothèque Cujas, 2004.

³ A titre d'exemple, pour l'année 2004, ce sont quelques 303 titres de périodiques qui ont été acquis au titre du CADIST.

⁴ Pour 2004, vingt huit titres de périodiques totalisant cinquante cinq volumes ont ainsi pu être acquis.

par le CNRS et dont l'objectif est la mutualisation des ressources des 19 centres et laboratoires comparatistes français⁵. Enfin, après avoir créé et animé le Consortium juridique, Cujas est désormais chargé des négociations avec les éditeurs juridiques des bases de données dans le cadre du consortium Couperin, dont *Jurisclasseur (Lexis Nexis)*, *Dalloz-AJDA (Dalloz)*, *Lexbase (Lexbase)*, *Thomson law regulatory (West LAW)*, *Juripro et Legalnews (ORT-COFACE)*, *Lamy (Lamyline Reflex)*, *Droit in Situ (Droit in Situ)*.

L'élaboration d'un projet de Charte Documentaire : La bibliothèque Cujas, en vertu du contrat quadriennal 2002-2005, a entrepris en 2004 un travail de formalisation de sa politique documentaire, en rédigeant un projet de Charte documentaire, qui doit prochainement être soumise à l'approbation des enseignants-chercheurs des deux Universités de tutelle. Ce document, auquel une grille de développement des collections va être adjoint, est sur le point d'être achevé.

Plusieurs éléments de cette Charte s'avèrent particulièrement intéressants pour notre sujet. Les domaines d'acquisition de la bibliothèque sont réaffirmés dans la charte : il s'agit du droit, de l'économie (théorie et histoire) et des sciences politiques (relations internationales)⁶. En parallèle à la réalisation de la carte documentaire du Quartier Latin, le document met l'accent sur la nécessité de développer les partenariats avec les autres bibliothèques parisiennes, soit concernées par les mêmes domaines d'acquisition⁷, soit situées dans la même aire géographique⁸ (le Quartier Latin). Par ailleurs, la Charte indique sa volonté de poursuivre un processus déjà engagé depuis quelques années : le renforcement de ses collections en droit étranger⁹. Actuellement, les ouvrages anglo-saxons sont les

⁵ GROUPEMENT DE DROIT COMPARE, *Présentation du GDC*, Paris : CNRS, 2004. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://gdc.cnrs.fr/index.htm>>

⁶ Près de 85% des acquisitions courantes sont consacrées au domaine juridique, les 15% restants étant consacrés aux sciences économiques (histoire et théorie) et aux sciences politiques (relations internationales). Toutefois, il est important de noter que les acquisitions de monographies non juridiques en langue française ont augmenté entre 2003 et 2004, passant de 560 à 613.

⁷ Parmi ces bibliothèques, il faut noter le SCD de Paris Dauphine (CADIST en sciences économiques) ou encore la bibliothèque de la Fondation des Sciences Politiques.

⁸ Rappelons la forte densité de bibliothèques localisées dans le Quartier Latin, dont pour le droit et l'économie : Le SCD de Paris I, la Bibliothèque Interuniversitaire Sainte-Geneviève, la Maison des Sciences économiques, la Bibliothèque de la Fondation nationale des Sciences Politiques

⁹ Le Rapport d'activité 2004 fait apparaître que le nombre de livres achetés en langue étrangère (1.840) est supérieur à celui des livres en français (1.721). Il en est de même pour les périodiques, puisque le nombre d'abonnements à des revues en langues étrangères s'élève à 1.146 titres contre 625 abonnements français. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec la mission de CADIST et de pôle associé à la Bnf.

plus représentés, suivis de près par ceux publiés en italien et en allemand. La bibliothèque achète aussi dans une moindre mesure un certain nombre d'ouvrages en espagnol, en portugais (Portugal et Brésil) et en néerlandais.

Cette spécialisation en sciences juridiques est amenée à se développer, dans le cadre de l'étude lancée par la Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD) : l'élaboration d'une carte documentaire du Quartier Latin en Lettres et Sciences Humaines et Sociales. Cette opération a pour objectif d'améliorer la visibilité des collections des bibliothèques du Quartier Latin, de rendre plus lisibles les lignes de partage documentaire, et de piloter la coordination entre bibliothèques. Huit établissements sont concernés : les SCD de Paris I, II, III, IV, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque Cujas, la Bibliothèque de la Sorbonne, la Bibliothèque Sainte-Barbe. A terme, il s'agit de créer des pôles d'excellence, en mettant au point un plan de conservation partagé, afin de rationaliser les collections de ces bibliothèques et offrir aux étudiants de ces Universités une couverture documentaire plus satisfaisante. Après avoir défini les objectifs de l'enquête et élaboré une méthodologie de travail entre septembre et décembre 2004, les bibliothèques doivent durant l'année 2005 évaluer leurs acquisitions par sous-champs disciplinaires, langues et niveaux documentaires¹⁰. A cette occasion, la bibliothèque Cujas a été chargée de la coordination du projet en droit, science politique, économie et gestion. Ce projet se poursuivra en 2006 par une enquête autour des pratiques des usagers.

2.2. L'installation du nouveau système d'information

La mise en place d'un nouveau système d'information est l'un des objectifs majeurs du contrat quadriennal 2002-2005. Lancé en août 2002, l'appel d'offres a permis de choisir la société chargée de fournir le nouveau système, la société Jouve.

Le nouveau système d'information a pour objectif de « *fédérer des ressources accessibles séparément depuis le site web (catalogue de la bibliothèque, ouvrages numérisés, liens internet, revue des sommaires, informations pratiques, guides) et*

¹⁰Pour avoir accès au Cahier des charges de la Carte documentaire, mais aussi au codage et à la grille d'évaluation mise en place à cet effet, il faut se reporter sur le site de la Sous Direction des Bibliothèques et de la Documentation (SDBD),

des ressources accessibles sur place uniquement (cédéroms, périodiques électroniques et BDD en ligne). Il permettra autant de donner un accès direct à une ressource, avec les fonctionnalités propres à l'interface de cette ressource, que d'effectuer une recherche sur plusieurs ressources simultanément, grâce à un moteur de recherche puissant. Il devra également gérer les différents services (gestion des accès, gestion des impressions) »¹¹.

Il s'agit donc de profonds bouleversements dans l'accès aux documents : à partir des métadonnées indexées, un métamoteur permettra l'interrogation de toutes les ressources disponibles sur le SI : catalogue, bases de données en ligne, guides Cujas, signets de la bibliothèque, périodiques en ligne. Cette recherche fédérée va être installée sur tous les postes de la bibliothèque, et dans un second temps, sera accessible sur le site Web de la bibliothèque ; par ailleurs, les utilisateurs autorisés pourront à distance interroger les bases de données en ligne. Un connecteur OAI permettra de rechercher de l'information sur le Web (onglet « sélection de bases en ligne »).

Après des difficultés ayant entraîné un retard de livraison d'une année environ, une troisième version du système d'information a été livrée au début du mois d'août ; cette dernière, destinée au travail en interne, est actuellement en cours de validation par la bibliothèque. La version utilisateur suivra dans un second temps, et doit être livrée par la société Jouve à la fin du mois de septembre. Enfin, la version multilingue et les formations accompagnent les dernières étapes de la livraison. Le nouveau système d'information doit ainsi être installé sur les postes et être accessible au public de la bibliothèque au cours du mois d'octobre 2005. Actuellement, la société Pulcra, qui travaille en sous-traitance avec Jouve pour les CD-Rom, vient de livrer et tester dans les murs de la bibliothèque le CD Control Pack (CDCP) qui permet d'utiliser à partir de tous les postes de la bibliothèque plus de 70 CD-Rom. Par ailleurs, la société Pulcra a fourni et installé les serveurs d'impression dans la bibliothèque, grâce à la mise en place de neuf serveurs SAMI.

Rubrique « Politique documentaire ». [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/bib>

¹¹ Rapport d'activité 2003.

La société Jouve doit dans un second temps, prévoir à titre d'évolutions, de nouveaux développements, notamment l'ouverture du SI sur Internet, l'intégration sur l'interface graphique de ressources dans le SI, dont :

- Base de signets
- Base DESS Droit de l'Internet
- Revue des sommaires
- Base des ouvrages numérisés

L'implantation du Système d'information a entraîné par ailleurs une augmentation considérable des achats en matériel informatique (serveurs, logiciels, licences) ; le parc informatique de la bibliothèque a doublé entre 2002 et 2004, passant de 53 ordinateurs publics à 92 actuellement.

2.3. L'amélioration de l'orientation du lecteur dans la bibliothèque

Cet objectif est, depuis l'arrivée de la nouvelle Direction, un enjeu majeur pour la bibliothèque. S'il est aujourd'hui inscrit dans le prochain contrat quadriennal, la bibliothèque développe depuis de nombreuses années une politique volontariste de communication pour améliorer l'orientation du lecteur dans la bibliothèque, mais aussi dans les collections.

Le contrat 2006-2009 prévoit d'améliorer l'orientation des lecteurs dans le cadre du LMD : développement du programme de formations auprès du public, développement de la « bibliothèque numérique », mise en place et élaboration de cours et travaux dirigés en ligne, mise en place d'outils documentaires en libre-accès et gratuits sur le site Web de la bibliothèque.

L'orientation du lecteur à l'intérieur de la bibliothèque a fait l'objet d'un effort tout particulier en 2004. Dès 2001, des panneaux métalliques disposés sur les différents axes de circulation et dans les espaces de travail des lecteurs avaient été installés. En 2004, le guide du lecteur a été entièrement repensé dans sa forme, grâce à l'aide d'une société graphique. Parallèlement à cela, ont été mis en place dans le hall de la bibliothèque et dans la Salle de lecture, des calicots de grande taille traduits en trois langues (français, anglais, espagnol). Enfin, à l'intérieur du bâtiment, des plans de la bibliothèque ont été placés sur les paliers, afin d'aider le lecteur à se repérer dans les différents espaces de la bibliothèque. Ces actions

s'inscrivent dans une politique de communication globale ; elles ont pour objectif de mettre en valeur les collections en rendant visibles les espaces de la bibliothèque, mais aussi de favoriser l'autonomie et l'appropriation des outils documentaires par les lecteurs, de donner un nouveau sens à la mission d'accompagnement de l'étudiant dans sa recherche.

3. Le développement de produits documentaires performants

Un des points forts de la bibliothèque Cujas réside dans le développement de services et produits personnalisés novateurs.

Depuis 1993, le Centre de documentation Cerdoc est une référence dans ce domaine : Service de fourniture de documents à distance, le Cerdoc s'engage à renvoyer les réponses aux requêtes transmises par fax ou par courrier postal dans des délais très rapides et fixés selon une grille d'« urgence ». La vitalité de ce service est aujourd'hui attestée ; en 2004, les recettes sont en nette augmentation : +17,47% par rapport à 2003.

A côté de ce service original, la bibliothèque a encouragé le développement de produits numériques en ligne. Cette politique suit deux lignes directrices : mettre en valeur les collections de la bibliothèque, renforcer le rôle de la bibliothèque comme pôle de référence en sciences juridiques. Sur le site de la bibliothèque, ces guides sont référencés dans la rubrique « guides Cujas ». Une première famille se définit comme des annuaires pour les professionnels et chercheurs en droit :

- « *Sites Web des cabinets d'avocats* »
- « *Sites Web des éditeurs juridiques français* »
- « *Sites Web des éditeurs étrangers* »
- « *Site Web des Cours d'Appels* »
- « *Panorama de la presse juridique électronique* »

A côté de cette première famille, des guides des sources juridiques sont en ligne, parmi lesquels notre projet se rattache :

- « *Guide Législation et travaux parlementaires depuis 1789* »
- « *Droit français, guide des sources juridiques (législation- jurisprudence- doctrine) : support imprimé* »

Enfin, depuis trois ans, des projets ambitieux et novateurs ont été développés et réalisés à la bibliothèque.

La **Revue des sommaires en droit comparé** est le résultat d'un projet initié en octobre 2003. Après une phase de conception et de demandes d'autorisations auprès des éditeurs, cette base de données, réalisée en PHP, a été mise en ligne en janvier 2005 avec quinze revues juridiques françaises et étrangères, dont un titre intéresse le droit européen : « *Maastricht Journal of European and Comparative Law* ».

Le projet de **Bibliothèque numérique**, lancé en 2001 en collaboration avec deux professeurs d'histoire du droit de l'Université Paris II, a pour objectif la numérisation des ouvrages de la Réserve afin de faciliter leur communication et leur diffusion. Aujourd'hui, ce sont seize ouvrages qui sont numérisés, et accessibles pour la consultation, l'impression et le téléchargement gratuits. La numérisation a permis de garder une image de qualité, de naviguer à l'intérieur du document très facilement grâce à la pagination et à la table des matières. Par ailleurs, la recherche en mode texte sur les index, et la visualisation en format PDF est possible. Enfin, cet axe novateur a trouvé toute sa place dans le prochain contrat quadriennal, puisqu'il est question de mettre en place des outils documentaires en libre-accès et gratuits, dans le cadre de l'orientation des lecteurs dans le cadre du LMD.

Ces guides seront intégrés au sein du nouveau Système d'Information, et ainsi ils seront désormais disponibles sur tous les postes informatiques dans la bibliothèque (auparavant, les guides n'étaient pas disponibles en ligne sur les postes informatiques de la bibliothèque, mais uniquement à partir de l'extérieur, c'est-à-dire du site Web, visible pour les lecteurs « *hors les murs* »). Par ailleurs, les guides doivent être indexées à l'aide de métadonnées au sein du métamoteur, ce qui permettra aux lecteurs de pouvoir visualiser ces ressources dès le moment de la recherche (et non plus à posteriori, lorsqu'il sera à la recherche d'une « aide »). Ainsi, les guides seront disponibles à partir de deux types de requêtes : la recherche de produits documentaires (rubrique « Guides Cujas », qui sera toujours

disponible dans le futur SI, sur l'interface du SI), et la recherche de documents (requête sur le métamoteur).

Enfin, sur le site de la bibliothèque, la rubrique « *les signets de la bibliothèque* » est une base de données très intéressante pour notre projet. Regroupant près de 3.000 signets, elle est organisée en chapitres thématiques. Ainsi, un chapitre sur le droit communautaire présente un ensemble d'URL sur cette discipline (bases de données, sites des institutions). Notre projet devra ainsi tenir compte de cette base afin d'instaurer clairement une collaboration entre le guide et les signets.

La bibliothèque Cujas développe des projets d'envergure relatifs aux collections, à leur accessibilité et à l'orientation des lecteurs ; l'étude doit désormais s'intéresser à la place du droit européen dans la bibliothèque.

Partie 2 La place du droit européen dans les collections de la bibliothèque Cujas

Le droit européen occupe une place privilégiée dans la politique d'acquisition de la bibliothèque. Tout d'abord, le Service des Publications Intergouvernementales a pour objectif de traiter et de mettre en valeur les dépôts de plus de quatre-vingts organisations internationales, dont notamment le dépôt de l'Union européenne ou encore celui du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, la politique de développement des collections en droit étranger a pour effet logique un accroissement important des fonds en droit européen ; l'interdépendance des droits européens et nationaux renforce par ailleurs l'intérêt des juristes pour le droit des autres pays européens. Il est par exemple aujourd'hui impensable de développer un fonds en droit français, sans acquérir *le Journal Officiel de L'Union européenne* n'est-ce que pour le suivi d'une directive européenne. Dans une première partie, nous nous attacherons à définir la notion de droit européen, et ce que ce terme recouvre. Puis, nous verrons que si le Service des Publications Intergouvernementales demeure le lieu central pour les collections en droit européen de la bibliothèque, d'autres espaces et salles de lecture conservent des fonds très intéressants.

1. Définition du droit européen

Le droit européen est une expression aux contours flous. Cette notion fait appel en effet à la question de la définition de l'Europe, réalité géographique et politique incertaine, voire inexistante pour certains. Pour autant, comme nous allons le voir, le droit européen renvoie à une discipline concrète, dont l'étude porte sur des organisations européennes créatrices de textes de droit. Après avoir défini la notion de droit européen (et sa différence avec sa « petite sœur », le droit de l'Union européenne), ce chapitre présentera les acteurs et institutions créatrices de droit européen.

« L'expression « droit européen » au sens étroit renvoie aux conventions internationales de droit régional conclues par les Etats européens et à la Convention des Droits de l'homme »¹². Selon Jean-Claude Gautron, « la référence au droit européen impose de traiter, au moins sommairement, des organisations et des ordres juridiques multiples qui forment le théâtre juridique de l'Europe contemporaine »¹³. Le droit européen se définit par des actes ayant force de loi, conclus entre des Etats de l'Europe exclusivement. Nous entendons ici par Europe une réalité géographique étendue, englobant certes les Etats de l'Union européenne, mais aussi d'autres nations, comme la Suisse, les pays de l'ex-URSS (ou de l'ancien bloc soviétique), la Russie ou la Turquie.

Cette première définition nous amène donc à distinguer le droit européen du droit international : les organisations internationales comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) ou l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ne seront pas incluses dans le cadre de notre étude. Il faut signaler le cas de certains manuels qui intègrent ce type d'organisations au sein du droit européen (c'est le cas du manuel de Jean-Claude Gautron sur le « droit européen ») ; pour autant, s'il existe bien des connexions nombreuses entre droit international et droit européen, ces organisations sont, selon nous, des organisations de droit international, avec intégration d'Etats européens ; il ne s'agit donc pas de droit européen.

Par ailleurs, le droit européen n'est en aucun cas assimilable ou synonyme de droit de l'Union européenne. Si le droit communautaire (= droit de l'UE) occupe une place essentielle au sein du droit européen, par son développement historique et son emprise juridique, il ne constitue pas à lui seul le droit européen ; il partage cette dénomination avec d'autres organisations moins connues des citoyens, mais tout aussi créatrices de droit européen. Toutefois, il est courant que les deux expressions soient confondues et utilisées comme synonymes, tant le droit de l'Union européenne a un poids important. Selon Jean-Claude Gautron, « la création de l'Union européenne a fait apparaître une problématique nouvelle : la

¹² J.-C. GAUTRON, *Droit européen*, Paris : 2004, Dalloz Mémentos, 11^e édition, 292 p., p. 1

¹³ *Ibid.*

communautarisation, par transferts ou emprunts, de secteurs de coopération inter-gouvernementale placés en dehors du champ de la Communauté »¹⁴.

Le droit européen est issu du droit de différentes organisations européennes, dont nous avons dressé une liste la plus exhaustive possible :

- Union européenne, 1957
- Communauté économique du charbon et de l'acier, 1950
- Communauté européenne de Défense, 1952
- Conseil de l'Europe, 1948 ; La Convention européenne des Droits de l'Homme, 1950 ; La Commission européenne des droits de l'Homme, la Cour européenne des droits de l'homme
- Organisation pour la sécurité et la Défense en Europe, 1975
- Association européenne de libre-échange (AELE), 1960
- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), 1953
- Agence spatiale européenne (ASE), 1975
- Organisation européenne provisoire de télécommunications par satellites (EUTELSAT), 1982
- Conférence européenne des ministres des transports, 1953
- Commission européenne de l'aviation civile, 1954
- Eurocontrol, 1960
- Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), 1949
- Union de l'Europe Occidentale, 1954
- Pacte de Varsovie, 1955
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), 1991

Pour autant, notre projet porte sur les organisations productrices de droit européen qui jouent encore aujourd'hui un rôle et une activité importante. En effet, dans un souci d'efficacité et de rationalisation de notre travail, notre projet se veut un guide des sources juridiques pour les institutions « actives ». Par conséquent, les institutions qui nous intéressent directement dans le cadre de notre projet sont au nombre de deux : l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

¹⁴ *Ibid.*

2. Les modalités d'acquisition du droit européen à la bibliothèque Cujas

A côté des collections déposées à titre gratuit par les organisations intergouvernementales au Service des Publications Intergouvernementales (PI), la bibliothèque acquiert des ouvrages en droit européen, lesquels passent par le circuit traditionnel des acquisitions (monographies et périodiques). Cette problématique a des conséquences sur les fonds en droit européen ; nous voudrions ici exposer plus en détail les modalités d'acquisition du droit européen à la bibliothèque Cujas.

2.1. Les dépôts de collection à la bibliothèque Cujas

La bibliothèque Cujas est depuis les années 1960 dépositaire des collections d'un grand nombre d'organisations internationales et intergouvernementales. Ce statut d'institution dépositaire est généralement formalisé au sein d'une convention, dans laquelle sont fixées les règles et relations entre les organisations co-contractantes, par exemple celles qui portent sur la conservation des collections... Si chaque dépôt peut faire l'objet de problématiques qui lui sont propres, nous voudrions ici étudier les particularités des dépôts de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Enfin, l'étude s'intéressera aux évolutions récentes des dépôts, en particulier celles liées au développement des nouvelles technologies de l'information.

2.1.1. Le dépôt du Centre de Documentation européenne (CDE)

Depuis 1963, le dépôt des documents officiels produits par l'Union européenne se réalise au sein du cadre très structuré des réseaux d'information de l'Union européenne¹⁵. Ces derniers sont gérés par la Direction générale Presse et Communication¹⁶ de la Commission européenne.

La bibliothèque Cujas reçoit cette documentation par le biais du réseau des centres de documentation européenne, couramment appelés CDE. Réservé à un public

¹⁵ Voir Annexe 3

¹⁶ DG PRESSE, *Page d'accueil*, Bruxelles : Commission européenne, 2005. [consulté le 20 septembre 2005]. Disponible sur : <http://europa.eu.int/comm/dgs/press_communication/index_fr.htm>.

universitaire, il existe aujourd'hui quarante-neuf CDE en France. En tant que Centre de Documentation européenne, la bibliothèque Cujas reçoit l'ensemble de la documentation produite par l'Union européenne et publiée par l'Office des publications des Communautés européennes (OPOCE). En contrepartie, elle s'engage à traiter ces documents selon des techniques bibliothéconomiques et à les mettre à disposition des lecteurs. Ainsi, la bibliothèque dispose d'une documentation précieuse et d'une richesse incontestable réservée à un public universitaire.

2.1.2. Le dépôt du Conseil de l'Europe

La Convention signée entre la bibliothèque Cujas et le Conseil de l'Europe remonte aujourd'hui à un certain nombre d'années. En raison de l'absence de convention ou de documentation relative au réseau des bibliothèques depositaires, nous n'avons que peu de renseignements sur ce dépôt. Pour autant, il présente des similarités avec le dépôt de l'Union européenne : en effet, la bibliothèque reçoit les documents officiels du Conseil de l'Europe en don, et ce de la même façon que pour le Centre de Documentation européenne. Comme nous le verrons, ce dépôt est complété par des acquisitions courantes.

2.2. Problématiques actuelles autour des dépôts

Actuellement, des bibliothèques numériques sont développées par les organisations traditionnellement depositaires ; elles sont des outils d'information. Elles constituent une évolution notable, en permettant à chacun d'accéder aux documents non plus seulement de la bibliothèque, mais de chez soi. Nous avons ainsi pu constater qu'un nombre important d'organisations internationales et intergouvernementales développaient des bases de données et des bibliothèques numériques, afin de mettre à disposition du plus grand nombre l'essentiel de leurs documents officiels.

Nous prendrons ici l'exemple de l'Union européenne, pour laquelle nos sources d'information sont nombreuses. Depuis 2001, sous l'impulsion des traités

d'Amsterdam et de Nice¹⁷, l'Union européenne a souligné et mis en valeur l'importance de la notion de transparence et d'accessibilité de l'information. Ces nouvelles préoccupations ont motivé la création et le développement de bases de données en ligne, avec accès au texte intégral. Elles ont donné naissance à des initiatives telles *EUR-Lex* ou *PreLex*, qui aujourd'hui sont des outils gratuits et indispensables pour la recherche sur le droit de l'Union européenne. Par conséquent, si l'existence des dépôts n'est pas menacée, il faut toutefois noter la légère baisse du nombre de documents imprimés reçus. En effet, en développant l'accès au texte intégral à partir d'Internet, les envois papier tendent à diminuer. A titre d'exemple, les CDE ne reçoivent plus depuis 2001 le « *Journal Officiel de l'Union européenne* », les « *Documents COM* » (depuis 2003), et le « *Bulletin de l'Union européenne* » (depuis le début de l'année 2005). Le développement de bases de données donnant accès au texte intégral est un élément important de notre projet.

Le Conseil de l'Europe a de la même façon développé une bibliothèque numérique, qui permet au lecteur d'accéder en ligne et gratuitement à ses documents officiels. Par ailleurs, le développement des bibliothèques numériques amène la Commission européenne à vouloir rationaliser le nombre de ces relais, dont le coût financier est loin d'être négligeable (coût des envois papier). Les Centres de documentation européenne entrent dans une certaine mesure en concurrence pour garder leur statut ; par conséquent, l'importance de mettre en valeur les collections du CDE est un nouvel enjeu pour la reconnaissance des bibliothèques comme CDE par la Commission européenne.

2.3. Les acquisitions

Le second circuit du droit européen est le circuit des acquisitions auprès d'éditeurs privés. Il s'agit pour la bibliothèque de compléter les collections reçues en dépôt,

¹⁷ Le nouveau cadre institutionnel pour la diffusion de l'information sur l'Europe a été fixé par les documents COM : COM (2001) 354 du 27 juin 2001 (Vittorino 1) et COM (2002) 350 du 2 juillet 2002 (Vittorino 2). Voir <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2001/com2001_0354fr01.pdf> (consulté le 28 septembre 2005) <http://europa.eu.int/comm/dgs/press_communication/pdf/com_2002_350_fr.pdf> (consulté le 28 septembre 2005)

notamment grâce à l'achat de monographies (manuels de référence ou ouvrages pointus sur un thème particulier), de périodiques (support essentiel des Notes de Doctrine), et de bases de données (les éditeurs privés fournissent une réelle valeur ajoutée, grâce à des services performants et des interfaces de recherche plus ergonomiques).

3. Une pluralité des lieux pour la recherche

Le Service des Publications Intergouvernementales conserve la majeure partie des fonds en droit européen de la bibliothèque Cujas : textes officiels, arrêts des Cours de Justice... Par ailleurs, les acquisitions de la bibliothèque en droit européen sont intégrées au fonds général, et disponibles selon le même mode de communication propre à la bibliothèque Cujas ; les modalités de consultation sont celles de la bibliothèque, et ces fonds peuvent être accessibles dans divers lieux : Magasins, Salle de Lecture, Salle de lecture des Périodiques, Salle du Cerdoc. Le catalogue informatisé de la bibliothèque, et bientôt le nouveau système d'information, constituent les outils par excellence pour l'accès et la localisation des collections. Par ailleurs, le catalogue informatisé permet à l'étudiant de commander des ouvrages conservés en magasin, lesquels sont ensuite communiqués dans les guichets de la Salle de lecture. Une présentation des différents lieux du droit européen à la bibliothèque Cujas s'impose.

3.1. Les Salle des Publications Intergouvernementales

Ces collections sont conservées dans le Service des publications Intergouvernementales, situé au rez-de-chaussée de la bibliothèque. Ce service dispose d'un bureau d'information autonome, et d'une salle de consultation pour les lecteurs.

Les collections disponibles dans ce service sont celles déposées en don par les organisations européennes : textes officiels de législation et de jurisprudence, périodiques « officiels » envoyés par les institutions déposantes, arrêts des différentes Cours de Justice... Il s'agit des collections les plus souvent utilisées par les étudiants et chercheurs en droit européen. Le Service des Publications

Intergouvernementales dispose aussi dans ce service de huit postes informatiques en libreaccès pour la consultation des bases de données « officielles » du droit européen ; citons à titre d'exemple un accès Internet vers *Europa*¹⁸, ou vers le site de la CJCE, *Curia*.

Il est important de noter que dans cette salle, la consultation des documents imprimés se fait à deux niveaux. Dans la Salle de consultation des Publications Intergouvernementales, sont en libre accès les documents les plus fréquemment demandés par les étudiants. Les autres documents disponibles doivent faire l'objet d'une demande de consultation auprès du personnel du Service ; il s'agit de documents en semi accès libre, pour la plupart non exemplarisés ou non-reliés¹⁹, comme par exemple les textes législatifs, « *Documents COM* ».

La Salle des Publications Intergouvernementales est le lieu central du droit européen à la bibliothèque Cujas. Elle abrite la matière première de l'étudiant en droit. Les deux niveaux d'accessibilité des documents doit ainsi être relevés, de même que l'impossibilité de les emprunter.

3.2. La Salle de lecture

Située au rez-de-chaussée, la Salle de Lecture conserve trois types de documents : d'abord, des ouvrages de référence et des manuels en droit européen sont en libre accès au centre de la salle. Citons à titre d'exemple : « *Droit européen* »²⁰ ou « *Droit communautaire général* »²¹. Ils possèdent outre leur cote magasin une cote de libreaccès (IE²²) héritée du système de classification de la *Library of Congress*. Le « *Journal Officiel de l'Union européenne* » Série L (*JOUE*) est aussi en libre accès, aux côtés des grandes publications du droit français (comme le « *Dalloz* », la « *Gazette du Palais* »). Ces prestigieuses collections sont disposées tout autour de la Salle de Lecture, et le *JOUE* occupe une place stratégique, puisqu'il est conservé près de l'entrée du Service des PI.

¹⁸ A noter : Le prochain déploiement du SI permettra à tous les lecteurs de la bibliothèque d'avoir accès à ces bases de données, ainsi qu'aux signets de droit communautaire de la bibliothèque et à tous les guides juridiques Cujas, pour l'instant uniquement disponibles sur le site Web de la bibliothèque.

¹⁹ Le projet de catalogage rétrospectif des collections de ce service est en cours, et mené par le Département des Périodiques.

²⁰ J.-C. GAUTRON, *Droit européen*, Paris : Dalloz, 2004. 11^e édition. Collection Mémentos, 302 p.

²¹ M.-F. LABOUZ, *Droit communautaire européen général*, Bruxelles : Bruylant, 2003. 374 p.

²² Voir Plan de classement en Annexe 1

La Salle de Lecture abrite le « cœur » du droit européen : manuels et *Journal Officiel de l'UE*.

3.3. La Salle des périodiques

Située au premier étage de la bibliothèque, la Salle des Périodiques met à disposition des lecteurs en accès libre ou en communication indirecte les dix dernières années des périodiques de la bibliothèque²³. Il s'agit des titres vivants et acquis à titre onéreux auprès d'éditeurs privés.

Comme pour le Service des PI, l'accès aux documents se réalise par deux biais. Le Guichet des Périodiques permet de consulter les fascicules de l'année en cours pour tous les titres vivants ; il s'agit d'une accessibilité indirecte, les lecteurs devant s'adresser au personnel du Guichet et remplir un bordereau de communication pour la consultation. Puis, dans la Salle de Lecture des Périodiques, les dix dernières années des titres les plus consultés sont en libre accès ; ce sont les « revues multiples ». Parmi la longue liste des « RM », six titres concernent le droit européen :

- *La Revue trimestrielle de droit européen* (RTDE)
- *Les Cahiers de Droit européen*,
- *La Revue des Affaires Européennes*,
- *Europe*,
- *La Revue du droit de l'Union européenne*.

La Salle des Périodiques est un lieu central pour le chercheur en droit européen ; les périodiques constituent en effet la matière première des Notes de Doctrine.

3.4. La Salle de consultation du Cerdoc

Située au deuxième étage de la bibliothèque, cette Salle est le lieu privilégié pour accéder aux bases de données disponibles à la bibliothèque. Les huit postes informatiques donnent accès à toutes les bases de données. A noter : avec l'installation du futur SI, l'ensemble des bases de données et cédéroms seront consultables sur tous les postes informatiques de la bibliothèque. Seules les

²³ En ce qui concerne les périodiques datant de plus de dix ans, le lecteur doit réaliser une demande de communication en magasins, puis se rendre au guichet de la Salle de Lecture pour leur communication.

applications nécessitant des fonctionnalités particulières, tel le son pour les conférences en ligne de « *Droit In Situ* », resteront uniquement accessibles dans ce lieu.

3.5. La Salle Violet

Située au premier étage de la bibliothèque, près de la Salle des Périodiques, la Salle Violet est réservée aux professeurs. Pour autant, cette Salle conserve en libre accès des collections en droit européen, tel Les « *JurisClasseurs Europe* ». Aussi, notre projet doit présenter ces collections, et imaginer un système dans le guide, qui précise les restrictions quant à leur consultation.

Partie 3

L'élaboration d'un « guide des sources juridiques en droit européen » : analyse préalable

1. Objectifs du guide

1 – **Favoriser la visibilité des collections en droit européen** : Destiné aux lecteurs de la bibliothèque et aux internautes, le guide a pour objectif d'améliorer la visibilité des collections en droit européen disponibles à la bibliothèque Cujas. Il doit permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble de tous les documents du droit européen à la bibliothèque ainsi que des espaces destinés à la consultation. Il doit restituer une logique disciplinaire (ou thématique), il s'agit de créer en quelque sorte un accès simple et rapide aux sources de la recherche.

Dans un second temps, le guide doit rendre plus visibles les espaces où sont conservées les collections de droit européen : Salle des Publications Intergouvernementales (PI), Salle des Périodiques, Salle de Lecture, Cerdoc, Salle Viollet. Il doit aider le lecteur à mieux se repérer dans les différents espaces de la recherche documentaire en fonction de ses besoins en information.

2 – **Fournir des clés de méthodologie** : Si l'objectif premier du mémoire est de présenter les sources juridiques du droit européen, il n'en reste pas moins qu'il doit, selon les cas et la difficulté des sources, donner au lecteur des clés de compréhension du droit européen. Ces éléments de méthodologie s'articulent autour de deux thèmes principalement. Le premier élément concerne les institutions productrices de droit européen, et la compréhension de leur fonctionnement pour la prise de décision en droit européen, pour la transposition du droit européen en droit national. Le second est relatif au contenu des sources ; il

s'agit d'offrir au lecteur des éléments de compréhension pour certaines sources « complexes » en droit européen.

3 – Mettre en valeur le Service des Publications Intergouvernementales : Le guide des sources juridiques en droit européen doit accorder une attention particulière aux fonds conservés dans le Service des Publications Intergouvernementales. Il s'agit de mieux mettre en valeur ce service, mais aussi d'aider le lecteur à mieux distinguer le Centre de Documentation européenne des autres collections de la bibliothèque et des autres dépôts du Service des Publications Intergouvernementales (soit plus de 80 dépôts provenant d'organisations internationales et intergouvernementales). En l'état actuel des choses, une page Web sur le site de la bibliothèque est réservée à la présentation du Service des Publications Intergouvernementales et des différents dépôts qui le composent ; cette page pointe aussi sur un lien URL vers le guide des sources de l'Union européenne (Sources d'Europe). Notre travail se présente donc comme la poursuite de ce travail de communication, en mettant en avant cette fois les collections conservées à la bibliothèque. Enfin, la forte densité des Centres de Documentation européenne dans le Quartier latin renforce l'objectif d'une meilleure mise en valeur des collections du service, afin de mieux affirmer le rôle central du CDE dans la bibliothèque et dans le Quartier Latin.

4 – Répondre aux spécificités du droit européen : Le droit européen est un droit récent, et encore sujet à de nombreuses modifications. Il est plus difficilement appréhendable et ses sources moins connues des chercheurs (excepté des spécialistes). Aussi, notre guide doit être l'objet d'une rédaction sans doute plus importante, de définitions, sans doute plus développées que dans le guide des sources juridiques en droit français.

Un second point réside dans les canaux d'information, et dans le fort développement pour le droit européen de la documentation en ligne (en particulier pour le droit de l'Union européenne), Par exemple, des publications telles que le « *Bulletin de l'Union européenne* » sont essentiellement diffusées sur support électronique. Encore, les arrêts de la Cour de Justice des Communautés

européennes sont en premier lieu diffusés sur le Web avant d'être publiés sur support imprimé puis envoyés aux CDE. Pour cette raison, les bases de données du droit européen doivent, selon leur importance, figurer en bonne place dans le guide.

5 – Poursuivre la rédaction des Guides Cujas : Depuis quelques années, la bibliothèque Cujas a entrepris une politique de rédaction de guides juridiques. En effet, en qualité de bibliothèque de référence, Cujas a un rôle important dans la conception de nouveaux produits juridiques²⁴, comparable à celui de la Cornell Law Library. L'expression la plus achevée de ce projet est le « *Guide juridique des sources en droit français* » réalisé par deux bibliothécaires de Cujas, Brigitte Turquet et Christel Magnier. Ce guide est un produit documentaire précieux pour la recherche en droit français ; il est aujourd'hui un outil de référence pour tout juriste. Sa rédaction a été l'occasion pour les deux auteures d'élaborer un planning prévisionnel pour la rédaction d'autres guides Cujas de la nouvelle collection : « *guides juridiques : les fondamentaux* ». L'objectif de ce projet est en effet de couvrir l'ensemble des domaines et disciplines d'acquisition de la bibliothèque. Ainsi, la conception d'un guide des sources juridiques en droit européen avait été à ce moment envisagée²⁵. Par ailleurs, la bibliothèque prévoit, pour une meilleure structuration du projet, de repenser la feuille de style des guides de la collection : « *guides juridiques : les fondamentaux* ». Enfin, ce projet de réalisation de guide des sources juridiques en droit européen avait été proposé à une promotion de conservateurs stagiaires en 2002. Le guide a ainsi pour objectif de poursuivre la politique éditoriale des guides Cujas.

2. Analyse des publics concernés

L'étude des publics du droit européen est une entreprise complexe. Une des premières difficultés réside dans l'impossibilité de mesurer le taux de rotation des

²⁴ Les deux premiers guides conçus, s'ils sont aujourd'hui datés, gardent par leur thème d'étude une actualité et une forte utilité auprès des lecteurs : les « *Grands Recueils et encyclopédies juridiques* » (Guide CHARDON), la « *Législation et travaux parlementaires depuis 1789* » (Guide CHEHLOD).

²⁵ Lors de la rédaction de ce programme prévisionnel, les auteures avaient de la même façon avancé l'idée de concevoir deux autres guides : un consacré aux sources juridiques en droit international, l'autre relatif aux droits étrangers.

collections en droit européen. Comme nous l'avons vu, alors qu'une partie des collections suit le circuit normal de communication (guichets), les autres documents de la salle des Publications Intergouvernementales sont en libre-accès ou en accès indirect. De même, une étude des prêts de ces ouvrages ne peut être satisfaisante pour différentes raisons ; en premier lieu, les périodiques, sources principales du droit européen, ne sont pas empruntables à domicile. D'autre part, l'emprunt d'un ouvrage en droit européen ne signifie pas que son lecteur vient à la bibliothèque consulter les collections de cette discipline : en effet, un spécialiste du droit français peut emprunter un ouvrage de droit européen afin d'étudier les modalités de transposition d'une directive de l'UE en France. Après avoir défini dans un première partie le public de la bibliothèque Cujas, nous étudierons la spécificité du lectorat du droit européen.

2.1. Le public de la Bibliothèque Cujas

Chaque année, vingt mille lecteurs environ²⁶ s'inscrivent à la bibliothèque, ce qui fait de la bibliothèque Cujas une des bibliothèques de droit les plus fréquentées. Les modalités d'inscription à la bibliothèque sont liées d'une part au statut de bibliothèque de recherche de Cujas et de l'autre aux missions (vis-à-vis des tutelles de Paris I et Paris II).

En premier lieu, la bibliothèque est ouverte aux étudiants de Paris I et Paris II à partir de la 2^e année de licence (L2)²⁷. Ce public, s'il reste important, n'est pas le public principal de la bibliothèque ; le projet de Charte documentaire fait en effet apparaître que *« le pourcentage d'étudiants en premier et deuxième cycle n'a cessé de diminuer (37% des inscrits en 2001/2002) au fur et à mesure que d'autres structures prenaient la relève (développement des SCD de Paris I et de Paris II) »*²⁸.

²⁶ Nous avons préféré utiliser les statistiques d'inscription 2003, celles de 2004 n'étant pas représentatives de l'affluence coutumière en raison des travaux importants réalisés en 2004. 8.133 lecteurs étaient inscrits à la bibliothèque en 2004, contre 19.222 en 2003. En raison de sa fermeture partielle pour travaux du 1^{er} octobre 2003 au 5 juillet 2004 et d'une fermeture totale de trois semaines, la bibliothèque a réorienté une grande partie des lecteurs de la bibliothèque vers leur SCD d'origine. Les lecteurs admis ont pu accéder à la bibliothèque dans des plages horaires réduites, dans des locaux réservés (la Salle du Cerdoc et la Salle de Lecture étaient fermées) et dans des certaines conditions difficiles (bruit, poussière).

²⁷ Ces étudiants seront admis dans les locaux de la bibliothèque Cujas au moins jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe, prévue pour 2007.

²⁸ Projet de Charte Documentaire.

Le public cible de la bibliothèque reste celui des chercheurs et professionnels, les étudiants (provenant d'universités autres que Paris I et Paris II) ne pouvant accéder à la bibliothèque qu'à partir de la 1^e année de master (M1). Les troisièmes cycles et les doctorants constituent le groupe qui fréquente le plus la bibliothèque (60% des inscrits), chiffre qui s'accroît encore lorsqu'on y ajoute les professeurs et chargés de cours (73%). Par ailleurs, selon le Rapport d'activité 2004, sept demandes de communication sur dix viennent des 3^e cycles et doctorants, et le taux d'emprunts chez les professeurs extérieurs à Paris I et Paris II reste très important.

2.2. Le public du droit européen à la Bibliothèque Cujas

Pour les raisons évoquées plus haut, il est très difficile d'appréhender le seul public du droit européen. Seuls les documents en accès indirect demandés au personnel du service des PI peuvent nous fournir des indices intéressants quant à la fréquentation de ces collections. Avec ses dix places assises, la Salle de consultation des PI permet d'établir des relations privilégiées avec les lecteurs, et ce d'autant plus que ceux-ci doivent avoir recours au bibliothécaire pour la consultation de ces documents²⁹. Rappelons que le bureau de travail est contigu à la salle de consultation.

Par conséquent, deux pistes ont été exploitées. La première nous a été livrée par le Conservateur des bibliothèques anciennement Responsable de ce service, Michel Fraysse, et par ailleurs initiateur de la liste de diffusion des CDE francophones, *FranCDE*. Selon lui, « *les lecteurs du service (y compris pour la documentation de l'ONU) sont plutôt des professeurs, des chercheurs et des étudiants en thèse. Notons aussi des questions venant de professionnels, diplomates et parfois d'interprètes et de fonctionnaires internationaux. [...] Une caractéristique importante des lecteurs est leur origine géographique très diverse : étudiants et chercheurs de province et étrangers* »³⁰.

Un entretien avec le magasinier du Service des Publications Intergouvernementales, en poste dans ce service depuis près de dix ans, nous a

²⁹ Dans cette perspective, nous avons essayé de mettre en place une enquête, au moyen d'un questionnaire destiné aux usagers des ressources du droit européen. Malheureusement, en raison des vacances scolaires, nous n'avons pu avoir un taux de réponse satisfaisant pour tirer des conclusions fiables.

³⁰ Rapport interne, 1998.

permis d'approfondir cette étude. Selon lui, les lecteurs de la bibliothèque Cujas viennent chercher avant tout des documents en droit, et dans une moindre mesure en sciences économiques ou politiques. Les usagers du droit européen peuvent être répertoriés en deux catégories : les étudiants de second et troisième cycles, à la recherche d'arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes, du Tribunal de Première Instance, et de Notes de doctrine ; l'autre profil correspond à celui des professeurs et chercheurs en quête d'une documentation plus fine, et d'ouvrages de niveau recherche.

Les lecteurs du droit européen viennent ainsi d'horizons différents, mais un dénominateur commun les rassemble : il s'agit d'un public de chercheurs, en quête de documentation essentiellement juridique.

3. Cahier des charges

Concernant notre projet, le cahier des charges est bien défini puisqu'il s'inscrit au sein d'une politique déjà mise en place orientée vers la rédaction de Guide des sources juridiques. A maints égards, il peut être rapproché de la commande qui avait été proposée aux conservateurs en formation à l'ENSSIB, projet qui n'a pas vu le jour, mais dont notre travail s'inscrit dans la continuité (excepté pour le droit international et les sources électroniques) : « *Réalisation d'un guide des sources juridiques en droit communautaire et international : à partir des collections du Service des Publications intergouvernementales de la bibliothèque Cujas, faire un inventaire des sources avec description du contenu, cote et état de collection à Cujas, disponibilité en version électronique* ».

1 – **Réalisation d'un guide des sources juridiques en droit européen** : il s'agit en premier lieu de signaler les collections imprimées disponibles à la bibliothèque, afin de mettre en valeur les collections papier ; à cette fin, les éléments principaux portent sur la signalisation de ces ressources : cotes, conditions d'accessibilité. Ce travail doit être d'ailleurs mené en parallèle avec le chantier d'exemplarisation en cours depuis 2001 sur les collections rétrospectives de la bibliothèque ; il doit anticiper l'exemplarisation et l'accompagner. Dans un second temps, il s'agit de mettre en valeur les bases de données disponibles à la bibliothèque, en indiquant

leur accessibilité. Pour autant, comme le souligne la commande précédemment citée, l'effort doit essentiellement porter sur la signalisation des collections imprimées, et dans un second temps, le guide doit offrir au lecteur l'ensemble des ressources (électroniques y compris) indispensables pour toute recherche en droit européen. Par conséquent, notre guide ne se définit ni comme une présentation du droit européen (institutions...), ni comme un guide méthodologique, même s'il se pourra intégrer dans certains points précis intégrer ces deux dimensions.

2 – Un champ d'étude limité aux organisations européennes dites « actives » :

Le guide doit présenter les sources juridiques « actuelles » du droit européen, c'est-à-dire le droit créé par les institutions européennes que l'on peut qualifier d'« actives ». Si l'on reprend la longue liste exposée plus haut, seules sont concernées l'Union européenne (Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Parlement européen, Conseil Economique et Social de l'Union européenne, Cour de Justice des Communautés européennes et Tribunal de première Instance, Comité des Régions...), et le Conseil de l'Europe (Conseil des Ministres, Assemblée Parlementaire, Cour européenne des Droits de l'Homme...). Ainsi, dans un premier temps, le guide n'abordera pas les collections rétrospectives d'organisations qui n'ont plus d'existence comme la CECA...

3 – Une accessibilité à deux niveaux :

Le guide doit répondre aux besoins de deux publics : les lecteurs « *dans les murs* » et les lecteurs « *hors les murs* », c'est-à-dire les lecteurs et « lecteurs potentiels » à la recherche de documents conservés à la bibliothèque Cujas, ainsi qu'aux internautes à la recherche d'informations sur les sources du droit européen. Une première version imprimée sera mise à disposition des lecteurs au cœur de la salle dédiée au droit européen, la salle de consultation des Publications Intergouvernementales. On peut aussi imaginer d'attribuer une cote au guide et de le cataloguer dans l'OPAC pour une meilleure visibilité. Par ailleurs, une autre version, cette fois-ci sur le site Web de la bibliothèque dans le futur SI, sera disponible dans un onglet réservé aux « *Guides Cujas* », sous deux formats (PDF et RTF).

4 – Poursuivre la rédaction de guides des sources juridiques, dans la collection « Guides Cujas » :

Le guide s'inscrit dans l'élan impulsé par le développement d'une nouvelle collection « maison » : « *Guides des Sources Juridiques* ». Ainsi, il

doit composer avec une feuille de style pré-établie et un plan d'étude bien structuré autour des grands thèmes du droit (législation – doctrine – jurisprudence). Par conséquent, s'il bénéficie d'une liberté évidente pour traiter et mettre en valeur les spécificités du droit européen, il n'en reste pas moins qu'il doit s'adapter aux acquis de la collection.

4. Le « Guide des sources juridiques en droit français » : Analyse

Le « *Guide des sources juridiques : droit français* » est le premier guide des sources de la bibliothèque Cujas portant sur un domaine dans son ensemble, le droit français. Réalisé en 2000, ce document est l'œuvre de deux bibliothécaires travaillant à Cujas : Brigitte Turquet et Christel Magnier. Ce guide peut être considéré comme la première pierre d'une nouvelle collection « *Guides juridiques : les fondamentaux* », dont l'ambition est de couvrir l'ensemble des sources juridiques disponibles à la bibliothèque : droit français, européen, étranger, international. A ce titre, il est un modèle pour notre projet, son analyse est indispensable à la fois pour la compréhension des enjeux de cette collection, mais aussi pour la réalisation de notre guide.

Dans un premier temps, ce travail a été rédigé à l'intention des bibliothécaires, afin de leur fournir une aide pour la recherche documentaire dans les collections de la bibliothèque. Le guide des sources juridiques concerne essentiellement les sources imprimées. Cet angle d'approche est signalé par les rédactrices dès l'avant-propos : « *Ce guide concerne les sources juridiques sur support imprimé. Cependant, nous avons mentionné sous chaque titre les supports électroniques existants* »³¹. En effet, pour chaque source, les supports électroniques, s'il en existe, sont mentionnés en fin de paragraphe. Mais ils ne bénéficient pas de la même attention que les sources imprimées : par exemple, les conditions d'accès, lieux de consultation, mots de passe, clés de recherche n'y figurent pas.

³¹ C. MAGNIER, B. TURQUET, *Guide des sources juridiques en droit français* [en ligne]. Paris : Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2004. 62 p. [consulté le 8 avril 2005]. Disponible sur : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/guide/MajGuidJuridq/GUIDE%20JUR-WEB-05.pdf>>, p. 2

Il est important de noter que le point de départ de ce projet est la volonté de remanier et mettre à jour un guide plus ancien, datant de 1987, le Guide Chardon, « *Grands recueils et encyclopédies* ». S'il constitue « *mise à jour, complètement remaniée* » du guide Chardon, il s'inspire aussi largement de ce travail, au moins pour les sources imprimées. Dans un second temps, le guide a été mis à disposition des étudiants. Mis à jour annuellement, il est actuellement disponible sur deux supports : sur support imprimé, il est conservé au guichet de renseignement de la bibliothèque, et peut être demandé à tout moment par les lecteurs. Une version électronique, sous deux formats (RTF et PDF), a été mise en ligne sur le site Web de la bibliothèque, dans la rubrique des « *Guides Cujas* ».

Le guide des sources s'articule autour de trois parties - législation, doctrine et jurisprudence - recouvrant les trois grands domaines du droit français. Fort de soixante deux pages, il peut être à maints égards comparé à un manuel. En premier lieu, nous allons nous pencher sur les éléments de la feuille de style qui peuvent être pertinents notre projet : page de titre, sommaire, et index.

La feuille de style adoptée dans la page de titre fait apparaître un encadré, qui contient le titre du guide (faisant office aussi de titre de la sous-collection), « *guide des sources juridiques* », le complément de titre « *droit français* », le plan du document (« *Législation.Doctrine.Jurisprudence* »), et le support d'étude (« *les sources imprimées* »). Figurent aussi dans la page de titre divers éléments de la feuille de style indispensables : le logo de la bibliothèque Cujas, la collection « *Guide juridique : les Fondamentaux* », la date de la dernière mise à jour, les coordonnées de la bibliothèque, le nom des deux auteures (ainsi que la Conservateur en charge du signalement des supports électroniques) et le copyright. Sur une seconde page, le sommaire présente le table des matières, et les numéros de page des chapitres présentés. En fin de guide, un index des titres sur quatre pages rassemble les documents étudiés..

L'avant-propos se scinde en trois parties : une brève introduction décrit les objectifs du guide : « *Ce guide constitue donc d'abord un support pour les bibliothécaires afin de les aider dans leur rôle d'orientation et d'information auprès du public universitaire. Nous espérons qu'il pourra être utile également à*

ce même public »³². Puis, le paragraphe « *Bref Historique* » est consacré aux personnes et institutions qui ont aidé à la conception du guide : Guide Chardon, question du public, « *Jurisguide* »... Enfin, la partie « *Quelques Particularités* » présente les informations délivrées dans le document : cote, aide à la recherche dans l'OPAC, sources imprimées, localisations (accompagnées d'une liste des abréviations pour les localisations).

Le contenu du guide s'avère très instructif sur la méthodologie adoptée par les auteures. Nous l'avons vu, le guide se divise selon la traditionnelle distinction entre les sources du droit, législation – doctrine – jurisprudence. Chacune de ces grandes parties est présentée selon deux logiques : soit par type de sources (codes juridiques, recueils législatifs), soit par titres (*Recueil Le Dalloz, Sirey, Semaine Juridique...*), laissant le choix au lecteur entre différentes entrées.

Chaque source est ensuite présentée selon une logique pré-établie par les rédactrices du guide, en fonction de points précis que l'on retrouve pour chacune. Voilà la liste des éléments de présentation :

- ✓ **Abréviations usuelles** : Abréviations courantes, indication des changements de titres selon les périodes, exemples de référence dans les bibliographies
- ✓ **Cotes Cujas** : Avec pour chaque cote, indication des états de collection, et de la localisation
- ✓ **Caractéristiques** : Introduction et présentation générale de la source
- ✓ **Périodicité** : Facultatif
- ✓ **Tables** : Présentation et organisation des tables (alphabétiques, chronologiques), indications pour la recherche...
- ✓ **Suppléments**
- ✓ **Présentation du texte** : Souvent accompagnée d'un exemple
- ✓ **Contenu** : Utilisé lorsqu'une même publication comporte plusieurs parties et contenus différents, regroupe plusieurs thèmes de recherche
- ✓ **Clés de recherche** : Aide méthodologique qui part du besoin d'information de l'étudiant et tente d'y répondre, tables

³² *Ibid.*

- ✓ **Support électronique :** Indication de la base de données minitel, cédérom ou en ligne.

Ce document est destiné en premier lieu aux lecteurs « dans les murs », c'est-à-dire à un public qui connaît déjà la bibliothèque ou qui désire préparer sa visite à distance. Ainsi, les éléments primordiaux concernent le signalement des collections, et en particulier le signalement des cotes, des états de collection, des lieux de consultation (abrégés), dont l'exposé arrive avant même la présentation de la source et de son contenu. Par ailleurs, il est important de noter que le signalement des collections a dans le guide une importance majeure, comparé à la description des conditions d'accessibilité des collections (par exemple, la Salle Viollet, réservée aux professeurs).

Ce guide des sources se définit comme ou outil méthodologique pour la recherche d'information. Il faut en effet garder à l'esprit qu'il a été réalisé en réponse à des questions récurrentes de la part des lecteurs. Au niveau du plan tout d'abord, la césure consistant à distinguer les codes juridiques des recueils législatifs permet au lecteur novice de s'orienter vers un type de document, et d'avoir ensuite un panorama complet des différentes publications disponibles. Par ailleurs, figure dans la troisième partie (« Doctrine ») la liste des documents de référence (encyclopédies - répertoires...) utiles à l'étudiant qui n'aurait pas de référence précise d'ouvrage pour sa recherche. Il faut aussi signaler la précieuse page de définitions, en début de guide, qui fournit les définitions des principales sources du droit (Constitution, loi, décret...). Par ailleurs, dans la description des sources, les rédactrices du guide font le point sur des éléments méthodologiques importants, et donnent par exemple des indications telles que les changements de titre, des renvois vers d'autres publications... Enfin, pour certaines sources complexes, la rubrique « *clés de recherche* » s'inscrit dans cette même perspective méthodologique : explication détaillée de certaines publications complexes, description des tables. Par ailleurs, est suggérée au lecteur l'utilisation des mots-clés assez génériques pour la recherche dans l'OPAC de certaines publications.

Pour autant, réservé à un public de recherche, il est un outil essentiel pour l'habitué de la bibliothèque. S'il donne des éléments de méthodologie, la plupart des sources sont décrites rapidement, en particulier les plus connues des juristes

(*Dalloz, Sirey...*). Ce guide en outre s'adresse à un public qui connaît les localisations de la bibliothèque et plus encore ses modalités de consultation : par exemple, seul un habitué de la bibliothèque sait que la Grande Réserve ou la Réserve Pavillon ne sont accessibles qu'en vertu de conditions très restrictives. De même, la place des encyclopédies générales, en fin de guide, laisse présager que le lecteur qui s'imprègne du guide veut d'abord avoir accès au document recherché avant d'être aiguillé vers d'autres horizons.

5. Les Guides des sources du droit européen en ligne : analyse et synthèse des exemples extérieurs

Notre projet s'est penché dans un second temps sur l'analyse de l'« existant ». Pour cela, nous avons réalisé une recherche documentaire et recensé les guides des sources juridiques en droit européen disponibles sur le Web. À partir d'une recherche en information « classique » sur Internet, nous avons pu établir une liste de quatorze guides des sources juridiques en droit de l'Union européenne. Sur ces quatorze guides, deux d'entre eux ont, pendant le temps de notre recherche, été retirés du Web pour leur mise à jour³³ par les producteurs, d'où l'impossibilité de les analyser. Par ailleurs, au cours de notre enquête, nous n'avons pu trouver de guides des sources portant sur le droit européen (Union européenne et Conseil de l'Europe) ou sur le Conseil de l'Europe seulement ; par conséquent, notre étude s'est limitée à l'étude des guides portant exclusivement sur l'Union européenne. Ce travail a consisté dans un premier temps à analyser chaque document en fonction d'une grille précise³⁴ et déterminée au préalable. Puis, dans cette partie, nous avons réalisé une synthèse des résultats obtenus, afin de dégager des éléments intéressants pour la poursuite de notre projet.

³³ Voir Annexe 4

³⁴ Voir Annexe 4

5.1. Les producteurs des guides

L'étude des producteurs de ces guides peut nous amener à mieux saisir les enjeux qui entourent leur réalisation. Quatre types de producteurs peuvent être répertoriés :

- **Les bibliothèques universitaires spécialisées en droit** (telle la *Cornell Law Library*) : Ces dernières ont une politique rédactionnelle importante, l'objectif étant de fournir aux étudiants des produits documentaires sur l'ensemble des domaines d'acquisition de la bibliothèque. L'objectif premier est de mettre en valeur les collections prestigieuses de la bibliothèque, mais aussi de s'insérer comme un « manuel de référence », renforcé encore par la renommée de l'Université.
- **Les centres de documentation européenne abrités dans les bibliothèques universitaires** : Université de Louvain, Université de Bruxelles : Il s'agit de mettre en valeur les collections déposées par l'UE, et distinguer ces fonds du reste des collections de la bibliothèque.
- **Les bibliothèques ou réseaux d'information** : Ces derniers sont liés pour tout ou partie à l'Union européenne : « *Sources d'Europe* » ; l'objectif est d'informer tous les citoyens. Leur création entre dans le cadre de la politique d'Information et de Communication développée depuis les années 2000 par l'Union européenne.
- **Des producteurs privés** : tel « *LLRX.com* » : Produit par une agence de documentalistes spécialisés, l'objectif est clairement commercial : il s'agit de promouvoir le savoir de documentalistes spécialisés dans une discipline³⁵, mais aussi de faire connaître aux bibliothèques les fournisseurs/producteurs de bases de données en droit de l'UE.

Notre guide s'inscrit dans la première catégorie : il se définit comme un guide de référence de la bibliothèque Cujas, avec pour objectif de cerner l'ensemble de la documentation juridique disponible à la bibliothèque.

Notons que l'origine des producteurs des guides permet de constater qu'aucun produit de ce type n'avait été réalisé en France. La Belgique (2 guides), le Canada

³⁵ M. J. Raisch, la rédactrice du guide, est spécialiste en droit européen ; elle est aussi l'auteure du guide de l'Université de Toronto

(3 guides) et les Etats-Unis (6 guides) s'illustrent par leur production importante, et dans une moindre mesure l'Italie et la Suisse.

5.2. La place - la visibilité sur le site Web

Les guides sont diversement intégrés au sein de l'architecture des sites Web, et ce pour deux raisons. D'une part, dans le cas où il existe plusieurs guides des sources sur le site Web, les guides sont généralement intégrés dans un onglet « *guides* » ; d'autre part, si les collections en droit européen ont une certaine « autonomie » au sein de l'institution, comme par exemple dans le cadre d'un centre de documentation européenne, le guide peut être hébergé dans un onglet « *Droit de l'Union Européenne* » (c'est le cas du guide de l'Institut Suisse de Droit Comparé, ISDC). Seul un guide est à lui seul un site Web, distinct de celui de l'université (Université de Louvain).

Dans le cas de notre étude, le choix d'intégrer le guide au sein de la rubrique « *Guides Cujas* », rubrique déjà présente sur le site, nous semble préférable. En effet, cette option permettrait d'enrichir l'offre existante dans cet onglet. Par ailleurs, il apparaît que le choix d'intégrer le guide au sein de la rubrique « *Centre de Documentation Européenne* » (onglet du site Web de Cujas) n'assure pas une réelle visibilité aux guides éventuels insérés.

5.3. Le contenu des guides

En fonction des objectifs auxquels ils répondent, les guides des sources juridiques en droit de l'Union européenne ont des contenus très différents ; leur étude peut s'avérer très intéressante pour le choix de nos propres sources.

Dans un premier temps, il faut constater que la plupart des informations délivrées dans les guides des sources sont de nature juridique. Il faut en effet savoir que l'information « officielle » de l'UE est avant tout composée d'information juridique (Directives, Décisions, Avis...), et de rapports publiés avant la prise de décision législative (rapports divers, livres verts, livres blancs...). Aussi, les guides des sources produits par les universités de droit, portant exclusivement sur les sources juridiques, ne présentent en réalité pas de grandes différences avec les guides des sources plus généralistes ; ces derniers accordent seulement une

importance plus grande à des sources généralistes, et notamment aux périodiques (grand public).

Notre projet s'inscrit dans le cadre d'un guide des sources « juridiques » : pour cette raison, certains périodiques (en particulier ceux destinés au grand public), ainsi que les brochures ne doivent pas figurer dans notre guide. Destiné à un public de chercheurs, le guide ne décrira que les périodiques pertinents pour le niveau recherche en droit.

Il est significatif d'observer que tous les guides accordent une place importante aux bases de données en ligne, qu'elles soient accessibles gratuitement aux internautes ou qu'elles soient des acquisitions de la bibliothèque et donc exclusivement disponibles à l'intérieur de la bibliothèque. Quatre guides sur quatorze se définissent comme des guides des sources juridiques en ligne exclusivement. L'essor de la documentation électronique en ce qui concerne le droit de l'UE aujourd'hui constitue un tournant majeur. Notre guide ne peut se passer de la présentation et de la description des principales bases de données en droit de l'UE disponibles à la bibliothèque. Il est toutefois nécessaire de faire apparaître la distinction entre ressources gratuites sur le Web (tel Eur-lex, le portail du droit de l'UE), et bases de données accessibles uniquement dans les « murs » de la bibliothèque. En effet, selon le public du guide, les organismes présentent à l'intérieur du guide les bases de données payantes. Certains leur confèrent une place prééminente, tel *LLRX.com*, dont le rôle est de proposer aux bibliothécaires d'acquérir des bases de données payantes. Citons encore le cas de la *New York University School of Law Library* qui présente les bases de données accessibles uniquement dans la bibliothèque, l'objectif du guide étant en premier lieu d'aider les lecteurs « dans les murs ». Dans le cadre de notre projet, les deux types de bases de données doivent figurer dans le guide, d'une part en vertu des « deux publics » du guide, de l'autre en raison des services différents qu'elles proposent.

Les guides sont parfois enrichis d'une présentation des institutions de l'UE, de leur mode de fonctionnement, tel pour la Commission européenne ou le Parlement européen... Toutefois, ces chapitres peuvent s'avérer dissuasifs pour les lecteurs,

car ils rendent plus conséquente la somme d'informations délivrée et font perdre de vue au guide son objectif premier. Une solution intéressante a été adoptée dans le guide de l'Université de Berkeley ; il s'agit de réaliser des renvois, liens hypertextes, vers les sites des institutions concernées. Par conséquent, le guide des sources juridiques en droit européen, réservé à un public de chercheurs et étudiants à partir du second cycle, ne s'intéressera par conséquent que très peu à la présentation des institutions du droit européen. Afin de compléter certains points, il sera intéressant de développer un système de liens URL qui renvoient vers des manuels en ligne ou vers les sites des institutions.

Enfin, certains guides intègrent une bibliographie, composée d'ouvrages de référence imprimés ou en ligne (« *ABC du droit communautaire* »³⁶), mais aussi de guides des sources produits par d'autres universités. Il serait très intéressant dans notre cas d'établir une bibliographie à partir des ouvrages de référence en libre accès dans la Salle de Lecture. Par ailleurs, à chaque début de chapitre et sous-chapitres, cette bibliographie comprendrait les ouvrages généraux sur le thème abordé, mais aussi les liens pointant sur les URL des institutions européennes.

Chaque guide développe des sources d'information propres, destinées à répondre aux besoins de son public spécifique. L'université de Berkeley a développé deux outils particulièrement intéressants : tout d'abord, un chapitre sur les canaux d'information sur l'UE, dont la télévision, la radio. Puis, le guide cite les « *Bureaux de l'UE dans le Monde* ». Ces informations, trop générales pour le public de la bibliothèque Cujas, peuvent dans le cas de notre projet être réutilisées dans un autre cadre. En fin de guide des sources juridiques en droit français, un renvoi vers l'onglet « *droit communautaire* » (dans « les signets de la bibliothèque ») pourrait être envisagé. Dans ce dernier, figurerait ainsi des sources d'information plus diffuses, qui n'ont pas leur place dans le guide, mais pourrait s'avérer fort intéressante dans le cadre des signets ; nous pensons par exemple aux « *Bureaux de l'UE dans le monde* ».

³⁶ **K. D. BORCHARDT**, *L'ABC du droit communautaire*, Luxembourg : OPOCE, 2000. 115 p.
ISBN : 92-828-7804. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/about/abc_fr.pdf>

Le Centre de documentation européenne de Bruxelles dispose dans son guide d'un répertoire de signets, nommé « *Les Incontournables* », recensant les périodiques publiés par l'UE, mais aussi des dossiers d'actualité accessibles gratuitement en ligne ; ce répertoire de signets est très riche et intéressant. Pour autant, il serait intéressant de faire figurer dans le corps de notre travail un renvoi en fin de guide vers cette page Internet.

Cette personnalisation du contenu selon le public cible du guide se retrouve encore dans la politique éditoriale de la *New York University School of Law Library*, puisque deux guides, l'un à destination des « hurry students », l'autre plus complet, sont disponibles selon les besoins de l'étudiant. Les Universités ont en effet tendance à diversifier le guide selon les besoins de l'étudiant : sur le site de la bibliothèque de l'Université de Laval, deux guides sur l'Union européenne sont disponibles, l'un autour des sources de la bibliothèque (il s'agit d'une longue bibliographie), l'autre autour d'aspects méthodologiques. Ce fonctionnement en binôme se retrouve au sein du site Web de la bibliothèque Cujas : en effet, le guide des sources juridiques en droit européen fera écho aux signets du droit européen, et inversement.

5.4. La typologie des sources

Les guides offrant des contenus très hétérogènes, nous avons entrepris de les classer selon des critères précis. Au final, nous avons retenu trois types de guides, qui présentent chacun un contenu et des caractéristiques spécifiques : les répertoires de signets, les guides des sources méthodologiques, les guides génériques sur l'Union européenne.

- **Les répertoires de signets** : les guides de ce type sont généralement succincts. Dans leur grande majorité, il s'agit d'une liste de liens hypertextes des sources du droit de l'UE en ligne, en format HTML ; il n'y a pas de rédaction. Peu d'entre eux mettent en valeur les sources imprimées de la bibliothèque, et s'ils le font, figure seulement la cote du document (aucun indice n'est fourni sur les modalités d'accès et/ou de prêt). Enfin, ils ne comportent aucun aspect de méthodologie, comme par exemple une présentation des

informations que l'on peut trouver dans une publication, ou encore de l'institution. Ces guides sont souvent l'œuvre des bibliothèques universitaires américaines, mais ils concernent aussi les relais d'information de l'Union européenne, dépourvus de fonds propre et dont l'objectif est d'informer le citoyen rapidement.

- **Les guides des sources « méthodologiques »** : Ce sont des guides « idéaux », très complets et bien rédigés, longs, souvent dans un format texte (format WORD, PDF...). Ils présentent un panorama complet du droit de l'Union européenne : institutions, publications imprimées, sites Web... Surtout, ils constituent des clés précieuses pour la recherche documentaire, du fait des outils méthodologiques utilisés (comme les copies d'écran). Les possibilités d'« entrées » dans ces guides sont multiples, et parfois, l'information délivrée peut se retrouver à plusieurs endroits du document (du fait de la volonté d'exhaustivité des auteurs). L'idée de progression est toutefois bien présente ; ces guides favorisent une lecture de fil. Notre projet s'inscrit dans ce cadre.
- **Des guides sur l'Union européenne** : Présentés comme des guides des sources, ils constituent en réalité des exposés sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses organes... L'accent est mis sur des informations très générales ; pour les quelques sources présentées, il ne figure ni cote, ni renvoi vers un lien hypertexte.

5.5. La structuration du contenu des guides – le plan

Très peu de guides adoptent un plan que nous qualifierons de « bibliothéconomique », c'est-à-dire composé d'une bibliographie, puis d'une présentation des sources organisée (selon les supports, selon l'accessibilité...) : seuls les guides de l'Université de Laval, de Sources d'Europe, et de l'Institut Suisse de Droit Comparé ont adopté ce type de plan privilégiant une progression dans la présentation des documents, selon le modèle suivant :

*« Bibliographie (ouvrages de références et manuels)
Présentation des sources imprimées et cotes*

Présentation des ressources électroniques »

Comme nous l'avons précédemment vu, ce type de plan paraît très intéressant pour notre projet, et ce d'autant plus qu'il a déjà été adopté dans le « *Guide des sources juridiques en droit français* ». Les autres guides articulent leur plan selon les institutions productrices, le support des documents, ou la discipline du document (législation, jurisprudence...).

Le plan adopté dans le guide du CDE de l'Université de Bruxelles est très intéressant, parce qu'il est le seul à intégrer une dimension spatiale et locale. Les trois parties du guide sont les suivantes : « *le guide d'utilisation du CDE* », « *la documentation européenne* », « *la documentation en ligne* ». Ce plan nous paraît fort pertinent, puisque à chaque chapitre, s'attache une catégorie de lecteurs : le lecteur qui se prépare à venir au CDE, le lecteur « dans les murs », le lecteur « hors les murs ». L'aspect topographique dans les guides des sources nous semble un aspect important à retenir en vertu de nos objectifs, et nous souhaiterions intégrer cette dimension dans le cadre de notre travail.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que beaucoup de guides dits « méthodologiques » prennent comme point de départ ce que le lecteur veut trouver (posé par exemple sous forme de questions), et tentent dans un second temps d'y répondre. Le guide de l'Université de Louvain, par exemple, a construit son exposé à partir de FAQ, qui permettent une réelle mise en situation et de poser des questions qui n'avaient pas été envisagées jusque-là ; celui de la *New York University School of Law Library* donne la liste des abréviations les plus courantes en droit de l'UE, puis dans un second temps, déroule son argumentaire sous la forme de FAQ. Nous souhaiterions mettre en place à quelques endroits spécifiques du guide, et en particulier pour des titres complexes ce système de FAQ, qui semble très utile. Pour autant, ces questions doivent être ponctuelles, et répondre à un réel besoin de méthodologie.

Au niveau de la typologie des sources, plusieurs solutions ont été envisagées par les producteurs des guides : soit les ressources électroniques et bases de données ont été intégrées aux côtés des sources imprimées, soit chaque support fait l'objet d'un chapitre à part entière. Par ailleurs, il n'existe dans ces guides que peu de méthodologie pour l'utilisation des bases de données. Les copies d'écran, il est

vrai, sont un outil très précieux pour la présentation des BDD, mais leur utilisation alourdit considérablement le guide.

5.6. La mise en page

Les mises en page évoluent en fonction du public que le guide est censé toucher : à Bruxelles, le fonds d'écran est très original et ludique pour un public en priorité d'étudiant de premier cycle. Au contraire, des universités américaines reconnues pour la qualité de leurs fonds ont appliqué la feuille de style des guides de l'Université : Berkeley, la *New York University School of Law Library*, Laval. Comme nous l'avons vu, la feuille de style pour notre projet a déjà été envisagée grâce au premier guide consacré aux sources juridiques en droit français. Destiné en premier lieu à un public de chercheurs, cette mise en page simple, et qui rappelle les éléments de communications de la bibliothèque (logo...) nous semble parfaitement adéquate aux objectifs du guide.

De la même manière, certaines Universités ont privilégié une mise en page qui permette l'impression, d'autres laissent la possibilité de mettre le guide sous format PDF (Louvain) pour une lecture plus agréable. Cette hypothèse semble très intéressante pour notre projet. En effet, sur le site de la bibliothèque Cujas, le lecteur peut choisir d'ouvrir les guides déjà en ligne soit en format texte (RTF), soit en PDF.

Au niveau de la signalisation des sources, dans les guides qui intègrent sources imprimées et électroniques dans le même chapitre, nous avons été assez déçus de constater que la signalisation de ces sources était très rudimentaire ; certaines ne sont pas signalées, les autres sont mises en valeur par le caractère gras, ou signalées par un point (.). Seul le guide de *Sources d'Europe* a imaginé une signalétique originale, permettant au lecteur de se retrouver plus facilement dans le corps du texte : un livre à moitié ouvert pour les sources imprimées, un CD pour les cédéroms, un cadre avec « WWW » pour signaler les ressources électroniques. Cette signalétique rend plus agréable la navigation et permet de retrouver rapidement les éléments principaux du guide. Enfin, la *New York University School of Law Library* a mis en place un système de liens hypertexte assez visibles, en surlignant la source en mauve, selon la feuille de style de l'Université.

Nous souhaiterions dans le cadre de notre projet utiliser des signes visibles pour distinguer les sources imprimées des sources électroniques.

Les coordonnées de la personne sont un point important : dans la plupart des cas, les noms et numéros de téléphone des auteurs sont disponibles en fin de guide, afin d'assurer un suivi du guide et de lui donner une dimension personnelle. Une telle initiative serait très profitable pour le suivi du guide.

Un dernier constat : seulement cinq guides sur quatorze ont été mis à jour depuis 2004 ; l'université de Bologne n'a pas mis à jour le sien depuis 1997. Aussi, dans une discipline où les sources de la recherche évoluent très rapidement, il est capital de faire au moins une mise à jour par an.

Partie 4 : Les étapes de la réalisation

La conception de notre projet nécessite de poser les éléments de départ qui constitueront le corps du guide, mais aussi de proposer un échéancier. La réalisation de notre projet s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste ; aussi il apparaît important d'une part de mettre en place des procédés d'évaluation, qui à terme assureront au produit une meilleure adéquation avec les besoins des usagers et des bibliothécaires, mais aussi d'autre part de réfléchir aux pistes d'évolution du produit (forme et contenu).

1. Sélection, présentation et mise en valeur du contenu

Dans cette partie, nous souhaiterions réfléchir au contenu à travers trois thématiques : les documents devant absolument figurer dans le guide, les éléments de structuration du contenu, et les éléments de méthodologie.

1.1. Les éléments de contenu du guide

Une première phase consiste à sélectionner des sources devant nécessairement figurer dans le guide. D'abord, une première sélection peut être opérée en fonction des deux objectifs auxquels doit répondre le guide :

- **Un guide des sources juridiques** : Par conséquent, sont exclues les publications périodiques sur la Culture publiées par l'Union européenne, les chapitres consacrés aux institutions...
- **Un public de troisième cycles et chercheurs** : Les brochures à destination du grand public, feuillets pédagogiques, ne font pas partie de la problématique d'ensemble.

A partir d'entretiens auprès des bibliothécaires et des demandes effectuées par les lecteurs, nous avons pu établir une liste de titres de périodiques jugés « indispensables ». Ces périodiques forment la base de toute recherche

documentaire en droit européen, il sont la « matière première » des étudiants et professeurs :

- « *Journal Officiel de l'Union européenne* » (« *JOUE* »)
- « *Bulletin de l'Union européenne* »
- « *Arrêts de Cour de Justice des Communautés européennes et du Tribunal de Première Instance* »
- « *Revue trimestrielle du droit européen* »

Nous avons réalisé ce même travail pour les bases de données. Une première catégorie de base de données est spécifique au droit européen ; ces dernières sont pour la plupart gratuites et produites par les institutions européennes, dans un souci de transparence et d'information :

- **EUR-Lex³⁷** : Portail du droit communautaire, gratuit, sous ensemble du site Europa, donnant accès au *JOCE* (Séries L, C) depuis 1998, à la version consolidée des Traités fondateurs, à l'ensemble de la législation en vigueur, mais aussi à la législation en préparation (lien vers *PreLex*), et à la Jurisprudence (depuis 1997, Cour de Justice des Communautés européennes, Tribunaux de Première Instance ; jurisprudence européenne et communautaire). Il donne accès aux questions parlementaires (depuis 1995), aux documents d'intérêt public (Livres verts, Livres blancs). Présence de liens URL pour l'accès au texte intégral
- **PreLex³⁸** : Législation en préparation : Base de données gratuite gérée par la Commission Européenne permettant de suivre tous les documents officiels (propositions, recommandations, communications) que la Commission transmet au législateur (Conseil, Parlement) : stade de la procédure, décisions des institutions, services responsables, référence des documents. Présence de liens qui permettent l'accès au texte intégral.
- **Œil du Parlement³⁹** : Observatoire législatif du Parlement européen. Accès gratuit depuis 1994 aux dossiers législatifs permettant de suivre

³⁷ Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>>

³⁸ Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://europa.eu.int/prelex/apcnet.cfm?CL=fr>>

³⁹ Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://www.db.europarl.eu.int/dors/oeil/fr/default.htm>>

l'évolution d'un texte, aux consultations, rapports et résolutions. Texte intégral

- **Celex**⁴⁰ : Base de données juridique de l'UE, payante. Les bases d'Eur-Lex sont en fait des extractions de Celex, de sorte que Celex est aujourd'hui présenté comme la section payante et à valeur ajoutée du portail EUR-Lex (renvois croisés vers documents connexes...). Texte intégral
- **Curia**⁴¹ : Nom du site de la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE). Accès gratuit à la jurisprudence de la CJCE et des TPI en texte intégral depuis 1997.
- **COE**⁴² : Portail du Conseil de l'Europe, donnant accès à l'ensemble des accords partiels entre Etats membres, à la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme, aux affaires juridiques en cours...

La seconde catégorie est constituée par des bases de données juridiques que l'on peut qualifier de « généralistes ». Ces dernières intègrent une base sur le droit européen, mais ne portent pas exclusivement sur le droit européen. Elles sont produites par des éditeurs privés, et sont généralement accompagnés de services aux lecteurs précieux, tel que l'envoi d'articles sur messagerie mail :

- **Le Doctrinal Plus** : Base de données, recensant d'une part l'intégralité de la doctrine d'environ 200 périodiques français et internationaux, et d'autre part, une base « droit de l'UE » (textes et jurisprudence en droit communautaire avec mise à jour quotidienne »)
- **Lamyline Reflex** : Base de donnée permettant l'accès en texte intégral (impression, envoi sur boîte e-mail, téléchargement) aux textes officiels communautaires, au Journal Officiel de l'UE (série L, depuis 1952), aux arrêts de la CJCE (depuis 1954) et du Tribunal Pénal International. Elle permet aussi de réaliser une veille (mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne) et d'être averti des nouveautés par e-mail.
- **Juripro** : Elle donne accès aux documents législatifs, jurisprudentiels, aux travaux préparatoires de l'UE (propositions de la Commission, avis

⁴⁰ Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://europa.eu.int/celex/>>

⁴¹ Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://curia.eu.int/fr/transitpage.htm>>

⁴² Consulté le 28 septembre 2005. Disponible sur : <<http://www.coe.int/defaultFR.asp>>

du Conseil Economique et Social, Comité des régions...), ainsi qu'aux questions parlementaires adressées à la Commission et au Conseil européen.

- **JurisClasseur** : BDD donnant accès à l'ensemble de la jurisprudence rendue par la CJCE, ainsi qu'aux notes de doctrine publiées dans les diverses revues du droit européen

1.2. Les éléments de structuration du guide

Le plan du guide doit articuler deux types de logiques :

- **Une logique thématique (ou disciplinaire)** : Elle organisera la présentation des sources en fonction de la division du guide en trois parties : « *Législation – Doctrine – Jurisprudence* ».
- **Une logique institutionnelle** : le plan doit restituer une cohérence institutionnelle entre les différentes publications des organisations étudiées. Ainsi, dans les premières grandes parties (« Législation », « Jurisprudence »), les documents produits par chacune des deux institutions étudiées seront regroupés dans des sous-chapitres ; le premier sera consacré à l'Union européenne, le second au Conseil de l'Europe.

Ainsi, les organisations devront se retrouver dans les grandes parties du guide. Par exemple, les Arrêts de la CJCE s'intégreront dans la partie « Jurisprudence », puis « Union européenne », tandis que les documents publiés par la Commission européenne seront présentés dans la partie « Législation », sous chapitre « Union européenne ». Il faut noter que cette hiérarchisation peut être « assouplie » dans certains cas, comme dans celui des « Notes de Doctrine » : en effet, il est fréquent que deux types d'information se recoupent. Dans ce cas précis, selon l'importance de la source et sa complexité, des rappels (ou répétitions si besoin) seront réalisés, ou au moins des renvois de page.

La présentation de chaque source, comme nous l'avons précédemment observé, doit répondre aux exigences d'une feuille de style pré-établie et déjà appliquée dans le « *Guide des sources juridiques en droit français* ». Aussi, les sources du droit européen obéissant aux mêmes caractéristiques que celles spécifiques au droit

français (auteur identifié, périodicité...), leur présentation au sein du guide doit suivre la même progression, résumée par l'onglet suivant.

<u>La présentation d'une source imprimée :</u>
<u>les éléments-clés</u>
Abréviations usuelles
Caractéristiques
Périodicité
Tables
Cotes Cujas
Suppléments
Présentation du texte
Contenu
Clés de recherche
Support électronique

Cette structuration doit faciliter la recherche dans le guide, et permettre au lecteur de naviguer aisément entre les différentes parties.

1.3. Les éléments méthodologiques

Les éléments de méthodologie présentent la nature de l'information délivrée dans le guide, les bibliographies, et les différents lieux de méthodologie au sein du guide.

Le guide des sources juridiques en droit européen est destiné à un public déjà expérimenté dans la recherche documentaire en droit européen. Aussi, il nous a semblé important de restreindre le guide à la description et à l'explication des sources en droit européen, et non de présenter l'Union européenne, son fonctionnement... Par ailleurs, il nous semble que ces éléments alourdiraient de façon considérable le contenu du guide, et ne seraient donc pas adaptés à son public ; nous préférons aussi faire des renvois vers des manuels électroniques, e-books, et des URL, et laisser au lecteur le choix de se rendre sur ces liens. La seule exception relève de la prise de décision communautaire. Du fait de la complexité de la prise de décision communautaire (liés aux allers-retours des textes entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen), il nous a semblé capital d'aider le lecteur à mieux se retrouver. Ainsi, après l'analyse du « *Guide d'accès aux documents communautaires* » (Sources d'Europe), nous avons pu trouver un

schéma simple pour synthétiser la prise de décision communautaire⁴³. Nous sommes actuellement en contact avec les rédactrices de ce guide, afin de pouvoir avec leur accord, intégrer ces schémas dans le corps de notre travail ; à la suite d'un entretien avec l'une des deux auteures, nous avons pensé ajouter au guide quelques éléments, par exemple, intégrer les nomenclatures des actes à travers les allers/retours entre institutions.

A chaque début de parties et sous-chapitres, sera proposée une bibliographie composée de trois ou quatre pistes de lecture, pour préciser des éléments d'étude et renvoyer à des points précis. Le guide en ligne sur le site Web de l'Université de Laval s'inscrit dans notre étude comme un modèle ; les ouvrages et manuels intégrés dans le guide seront par ailleurs un moyen intéressant pour mettre en valeur ceux le libre-accès de la Salle de Lecture⁴⁴.

Dans la présentation d'un titre, deux points aborderont une perspective purement méthodologique : l'onglet « *caractéristiques* » sera un élément central pour la présentation du contenu du titre. L'onglet « *clés de recherche* » permettra de préciser des éléments pour la recherche, par exemple sous forme de questions (type FAQ).

En guise de conclusion du guide, notre projet voudrait s'ouvrir sur des sources d'information plus « générales », pluridisciplinaires. Ce chapitre « *Pour en savoir plus* » pourrait être composé de liens hypertextes, renvoyant vers d'autres guides des sources... Un lien vers le site du CDE de Bruxelles, et en particulier vers son « *Les Incontournables* »⁴⁵ (répertoire alphabétique de signets des périodiques en ligne de l'Union européenne), pourrait s'avérer dans un second temps un outil précieux. D'autres liens pourraient suivre : un lien hypertexte vers les représentations de l'Union européenne... Un partenariat avec les signets de la bibliothèque, dans la rubrique sur le « droit européen » pourrait ainsi être envisagé. Enfin, le projet prévoit d'insérer un plan topographique des lieux du droit européen en annexe ; celui-ci permettrait aux lecteurs de préparer leur visite et de visualiser les trois étages de la bibliothèque, lieux de recherche : la Salle de Lecture, la Salle de consultation des Publications Intergouvernementales, la Salle

⁴³ Voir Annexe 5

⁴⁴ Voir Annexe 1

⁴⁵ Voir Annexe 4

des Périodiques, la Salle Viollet et la Salle du Cerdoc. Le modèle du guide pourrait être ainsi repris du « *Guide du lecteur* » de la bibliothèque⁴⁶.

2. Les moyens humains et matériels

La réalisation de notre projet nécessite des moyens humains et matériels, faisant appel à des compétences techniques et « bibliothéconomiques ».

2.1. Les moyens techniques

La réalisation du guide ne peut se passer de l'utilisation d'outils bureautiques traditionnels : poste informatique, avec installation du logiciel « Pack Office », accès à Internet, imprimante et scanner.

Par la suite, afin de collecter les données bibliographiques propres à chaque titre, un accès à WinIBW est indispensable, de même qu'un accès à l'OPAC – LORIS : ils permettent de visualiser les états de collection, mais aussi de vérifier l'état de l'exemplarisation. Enfin, le module de bulletinage – GLAS – doit de la même façon être accessible sur le poste de travail. Ainsi, il s'agit d'avoir accès sur le même poste informatique, à l'ensemble de ces ressources, de façon à pouvoir croiser les informations recueillies sur les divers modules.

Enfin, dans le cadre de l'intégration du site Web de la bibliothèque au SI, il est nécessaire de prévoir une place pour ces guides au sein de la rubrique « *Guides Cujas* ». Actuellement, la société Jouve s'est engagée à intégrer les sept guides déjà disponibles sur le site dans le SI ; au maximum, vingt guides pourront être intégrés sur la plate-forme. Dans le cadre du marché avec la société Jouve, le cahier des charges pour l'intégration des guides au SI a permis d'établir plusieurs éléments : les formats possibles pour les guides ont été énumérés : Texte + Liens vers des documents PHP, HTML, RTF, Word et PDF, les fréquences de mises à jour discutées (1 fois par semaine), ainsi que les possibilités d'évolutions des guides ont été envisagées.

⁴⁶ Voir Annexe 2

2.2. Les moyens humains

Le guide des sources juridiques en droit européen doit être un projet collectif, favorisant l'échange et le dialogue entre différentes personnes impliquées.

Il sera l'œuvre de deux personnes, moi-même et la Conservateur en charge des Publications Intergouvernementales, pour la collecte des informations et la rédaction. Le temps nécessaire à la réalisation du guide est estimé au minimum à 100 heures de travail (ces chiffres sont issus d'un entretien réalisé avec une des auteures du « *Guide des sources juridiques en droit français* ») . Les étapes de la conception – collecte et organisation de l'information, rédaction, mise en pages, relectures, modifications, publications, mise en ligne – doivent être chacune évaluées en temps et nombre d'heures⁴⁷. Pour autant, un projet de cette envergure doit être accompagné d'un programme de réalisation et d'un calendrier avec des plages horaires fixes exclusivement réservées à la réalisation du guide.

Dans un second temps, le guide doit permettre des confrontations des différents points de vue entre collègues, un temps d'échange, et d'allers-retours afin qu'il devienne un projet collectif, et validé par l'établissement. Ces échanges sont de deux ordres : le premier échange pourrait se dérouler au moment même de la conception du guide, et impliquerait la Conservateur en charge du Service des Publications Intergouvernementales, ainsi que le magasinier en poste dans ce service, dont l'expérience est très précieuse, mais aussi le Service des Périodiques et celui des Monographies, ainsi que la Responsable de la Formation. Il s'agit en effet de recenser les points importants qui doivent figurer dans le projet. Dans un second temps, un échange formel, autour du produit fini, pourrait s'avérer fort intéressant : une ou deux relectures sont indispensables avant la publication du guide ; l'on pourrait ainsi diviser les relectures, entre une relecture de fond et une relecture de forme.

L'intégration au site Web, puis au SI, nécessite dans un second temps une aide de la part de collègues spécialisés dans ce domaine. Il s'agit alors de convertir le fichier texte en format PDF et de mettre ces versions en ligne. La responsable du site Web, Catherine Renard, pourrait ainsi prendre le relais pour la mise en ligne du guide.

Après la publication du guide, il serait aussi question de confier le soin des mises à jour annuelles à une personne en interne. Un vacataire pourrait ainsi vérifier l'ensemble des URL, et au besoin, insérer les changements pour les liens hypertextes. De la même façon, cette personne serait en charge de l'intégration des évolutions de contenu du guide.

3. L'échéancier

Le projet comporte trois phases successives, consacrées à la collecte des informations, à la rédaction et à la phase de relecture et de mise en ligne. Il est important de noter que l'échéancier prévu tient compte de mes activités quotidiennes comme responsable du Centre régional 27 (Droit et Sciences Economiques en Ile de France) et Responsable du catalogage des périodiques. Chaque phase de l'échéancier doit être répartie entre la Conservateur en charge des Publications Intergouvernementales et moi-même.

Octobre à Décembre (à raison de 4 heures par semaine : 7 semaines =28) : Collecte des sources, organisation des informations retenues pour chaque titre, entretiens avec les responsables des différents services pour évaluer le contenu de chaque partie.

Janvier à Mars 2006 (à raison de 4 heures par semaine : 12=48) : Rédaction du guide

Avril 2006 : Phase de relectures, envoi du guide aux différents Responsables des Services, organisation d'une réunion de synthèse entre les différents partenaires, mise en ligne du guide.

4. Mise en place de procédés d'évaluation

La phase d'évaluation est un outil indispensable pour mesurer la pertinence du produit, sa validité, son adéquation aux besoins des usagers. Son objectif est d'orienter, voire de ré-orienter au mieux le produit en fonction des impératifs et

⁴⁷ Voir Echéancier

besoins de la bibliothèque. L'évaluation porte ainsi sur deux objets distincts : l'évaluation du produit, et celle du projet.

4.1. L'évaluation du produit

L'ouvrage d'Eric Sutter, « *Le Métier de documentaliste* », définit les critères de qualité d'un produit documentaire :

- *Fiabilité* : les objectifs et le contenu sont vérifiés, les produits similaires du marché sont signalés
- *Evolutivité* : les nouvelles demandes sont intégrées
- *Régularité et présentation* claire, propre, agréable à lire.

Les produits numériques doivent également répondre à des critères équivalents⁴⁸.

L'évaluation du produit consiste en une confrontation entre les attentes des usagers et le produit fini ; il s'agit avant tout d'évaluer le produit, en fonction du degré de satisfaction des utilisateurs. Plusieurs méthodes peuvent être adaptées à l'évaluation de notre projet, utilisant des indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs.

Evaluation quantitative de la consultation du guide en ligne : Il s'agit de mesurer grâce à un logiciel spécialisé la fréquentation du guide en ligne, et de calculer le nombre de « clics » effectués par les utilisateurs. Par ailleurs, ce logiciel permet de repérer les pages qui sont les plus consultées par les utilisateurs, et celles qui ne le sont pas. Ce « taux d'usage » sera ainsi comparé au taux de fréquentation du site web, puis être comparé aux statistiques d'usage du « guide des sources juridiques en droit français ». Ces premiers résultats pourront ensuite être affinés, grâce à une analyse des pages les plus consultées. Ainsi, le nombre de connexions pourra être mesuré quantitativement, et le guide être réajusté en fonction de ces besoins. Cette étude pourrait être menée une fois par an, un mois avant la date de la mise à jour, afin de pouvoir mener à bien les évolutions nécessaires.

⁴⁸ ACCART J.-P. (dir.), *Le Métier de Documentaliste*, 2^e Edition. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2003. 451 p. ISBN=2-7654-0872-6.

Réalisation d'une enquête de satisfaction : Dans un second temps, il nous a paru important de mener une étude qui prenne en compte à la fois les deux versions du guide, imprimée et électronique. Cette enquête pourrait être mise en place un après la publication du guide ; en effet, il est nécessaire de laisser du temps aux utilisateurs de s'appropriier le produit, de l'utiliser, et de pouvoir avoir un certain regard critique. L'enquête serait composée de questions fermées, à choix multiples, mais aussi de questions ouvertes, en fin d'entretien, afin de laisser une « tribune » libre pour les utilisateurs et leur permettre de parler d'aspects qui n'avaient peut-être pas été envisagés lors de la création du questionnaire. L'enquête de satisfaction doit faire apparaître divers aspects, dont :

- la manière dont l'utilisateur a eu connaissance du guide
- la satisfaction autour des informations délivrées
 - o le contenu : choix des sources
 - o les informations bibliographiques
 - o les éléments méthodologiques
 - o les informations de localisation et topographiques
- Les attentes de l'utilisateur
 - o Les sources consultées
 - o Les difficultés rencontrées dans l'appréhension de ces sources
- Les évolutions souhaitables

Cette enquête annuelle devrait ainsi être distribuée par les bibliothécaires aux utilisateurs qui viennent au bureau de renseignement du Service des Publications Intergouvernementales, remplie par leurs soins (une ergonomie agréable et claire est indispensable), et retournée au même endroit pour leur collecte. De la même façon, pourrait être envisagée la même enquête pour la version électronique du guide sur le site Web, avec un questionnaire en ligne placé à côté du guide, sur la même page.

4.2. L'évaluation du projet

L'évaluation du projet prend en compte toutes les étapes de la réalisation du guide. Ainsi, en collaboration avec les personnes impliquées dans le projet, il serait intéressant de réfléchir à des thèmes portant sur ces points précis :

- Le contenu du guide, sa forme,
- Les étapes de la conception,
- Le temps de la réalisation et le personnel nécessaire,
- Son coût et son prix de revient⁴⁹

Outre les auteures du guide, les personnes impliquées pourraient être la Responsable du Service des Publications Intergouvernementales, la Conservateur en charge des Périodiques (et donc Responsable du Service des PI), la Responsable de la Formation aux usagers, la Responsable du site Web, les auteures du « guide des sources juridiques en droit français », ainsi que deux membres du personnel volontaires en charge de plages de service public.

5. Les évolutions du guide

Tout projet doit dans sa dernière phase prévoir des possibilités d'évolution, afin de répondre le plus longtemps possible aux attentes des usagers. Nous avons distingué trois types d'évolutions possibles sur un plus ou moins long terme.

En premier lieu, dès l'intégration du site web dans le nouveau SI, il serait intéressant de convertir le guide en format HTML. Dans un souci de lisibilité, d'ergonomie, de convivialité, et de navigation plus agréable, le guide des sources juridiques gagnerait à être développé sous ce format. Par ailleurs, le format HTML permettrait une indexation sur les moteurs de recherche (*type « Google »*) plus développée. Enfin, il est un format plus léger et donc plus malléable que le format texte, donc plus propice aux évolutions ultérieures et modifications. Par ailleurs, les informations contenues dans le guide seront accessibles à partir du méta-moteur du futur SI de la bibliothèque Cujas, dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des ressources disponibles sur le site de la bibliothèque.

Des formations pourraient être dispensées à destination des personnels de la bibliothèque. En effet, chaque année, quelques semaines avant la rentrée universitaire, la bibliothèque organise des sessions de formation en interne ; dans ce cadre, depuis deux ans, une formation en droit européen est donnée par le

⁴⁹ *Ibid.*

Conservateur anciennement en charge du Service des PI ; il serait intéressant de développer cette formation au moyen de travaux pratiques.

Enfin, un des développements possibles consisterait à créer une base de données en PHP sur « *les signets du droit européen* ». Cette base de signets pourrait être intégrée dans les signets de la bibliothèque, au sein de la rubrique déjà existante des signets du droit européen ; il s'agit d'une base en PHP regroupant près de 3.000 signets. Ainsi, le guide pourrait renvoyer par un lien hypertexte à cette base de signets. Cette dernière constituerait un fonds très intéressant pour la bibliothèque, en associant des URL :

- des principales institutions citées dans le guide
- de leurs publications gratuites en ligne et en textes intégral
- de sites non officiels concernant l'information juridique européenne, dans une rubrique « se tenir à jour » ;
- de guides des sources juridiques traitant des aspects qui, secondaires pour notre guide, peuvent intéresser de près certains lecteurs, tel « *les bureaux de l'UE dans le monde* ».

Conclusion

La réalisation d'un guide des sources juridiques doit permettre d'organiser une cohérence documentaire dans les différentes sources et lieux de la recherche en droit européen à la bibliothèque Cujas. Par ailleurs, l'organisation et l'architecture du guide doivent ainsi aider le lecteur à mieux se situer dans le document de travail afin de trouver le plus rapidement les sources dont il a besoin. Ce guide se définit comme un projet qui fédère l'ensemble des services et acteurs de la bibliothèque : acquéreurs, catalogueurs, agents en charge du service public, responsables du site Web. Avec l'arrivée prochaine du système d'information, le guide des sources juridiques en droit européen constituera dans un certain sens un outil supplémentaire de rationalisation des différents supports dans le but de faciliter la recherche. Destiné à un public de recherche, il doit mettre en valeur le Centre de Documentation européenne, en réaffirmant son importance pour la bibliothèque. Il s'agit aussi de signaler l'importance – voire la nécessité - de ces dépôts en les intégrant davantage dans la politique documentaire de la bibliothèque.

Le guide des sources juridiques en droit européen prend ainsi place dans le corpus des guides Cujas, et s'inscrit comme la deuxième pierre de l'édifice. Il serait très intéressant de poursuivre cette œuvre, notamment grâce à l'élaboration d'un guide des sources en droit européen en ce qui concerne les collections rétrospectives de la bibliothèque, puis d'un nouveau consacré aux collections en droit international. La rédaction de tels produits documentaires a pour objectif de renforcer le poids de la bibliothèque Cujas comme chef de file des bibliothèques juridiques en France. La collaboration avec la *Cornell Law Library* œuvre dans ce sens, et il serait très intéressant de développer ces échanges et partenariats afin de partager expériences et savoirs faire.

Bibliographie

La conception de guides en ligne

BOUTHRY A., *Construire son projet de formation en ligne*, Paris : Ed. d'Organisation, 2003.
ISBN= 2-7081-2854-X

MAGNIER C., TURQUET B., *Guide des sources juridiques en droit français* [en ligne]. Paris : Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2004. 62 p. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/guide/MajGuidJuridic/GUIDE%20JUR-WEB-05.pdf>>

NAYMARK J. (dir.), *Guide du multimédia en formation*, Paris : Ed. Retz, 2003. 368p.
(Collection « Au cœur de la formation »)
ISBN= 2-7256-1898-3

Le droit européen à la bibliothèque Cujas

BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Rapport d'activité 2002*, Paris : 2003, Bibliothèque Cujas. 90 p.

BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Rapport d'activité 2003*, Paris : 2004, Bibliothèque Cujas. 96 p.

BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Rapport d'activité 2004*, Paris : 2005, Bibliothèque Cujas. 97 p.

BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Projet de Charte Documentaire (Version 2)*, Paris : 16 mai 2005, Bibliothèque Cujas. 10 p.

HURINVILLE F., *Conception d'une politique d'acquisition de liens internet au service des Publications internationales de la Bibliothèque Interuniversitaire Cujas*. Villeurbanne : PPP, 1999. 40 p.

BIBLIOTHEQUE CUJAS, *Ressources Internet, Europe, Droit communautaire*, Paris : 2005, Bibliothèque Cujas. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/ri/notice.php?rang=2&ru=31>>

Les sources d'information du droit européen

COMMISSION EUROPEENNE, *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des Régions sur un nouveau cadre de coopération pour les activités concernant la politique d'information et de communication de l'Union européenne COM(2001)354 final du 27 juin 2001*. [en ligne]. Bruxelles : Commission européenne, 2001. 46 p. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>>

COMMISSION EUROPEENNE, *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des Régions sur une stratégie d'information et de communication pour l'Union européenne (COM(2002)350 final du 2 juillet 2002*. [en ligne]. Bruxelles : Commission européenne, 2001. 46 p. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>>

COTTIN S., MOYRET S., *Petit guide d'accès à l'information juridique française : pratique de la recherche documentaire juridique*, Paris : ADBS, 2000. 108 p.

ISBN : 2-8436-5036-4

DACHEUX E., *L'impossible défi : La politique de communication de l'Union européenne*. Paris : CNRS, 2004. 135 p.

ISBN : 2-271-06208-X

ESPAIGNET S., *Définir la place du centre de documentation européenne dans l'offre documentaire, dans l'enseignement et la recherche : l'exemple de l'université de Picardie*, Villeurbanne : ENSSIB, 2004, 75 p. (DCB)

FROCHOT D., *Information, documentation et veille juridiques*, Voiron : La Lettre du cadre territorial, 2003. 267 p.

(Collection « dossiers d'experts »)

2-84130-507-4

EUROPA, *Liste des publications en ligne de la Commission européenne* [en ligne]. Bruxelles : Commission européenne, 2005. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur :

<http://europa.eu.int/comm/external_relations/library/publication.htm>

EUROPA, *Sources d'information et contacts*, Bruxelles : Commission européenne, 2000. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur :

<<http://europa.eu.int/geninfo/info-fr.htm>>

EUROPA, *Documents de l'Union européenne*, Bruxelles : Commission européenne, 2000. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur :

<http://europa.eu.int/documents/index_fr.htm>

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,
Guide de l'information du Conseil de l'Union européenne. Luxembourg : OPOCE,
2000. 77 p.

ISBN : 92-824-1788-3

**UNION EUROPEENNE [ED. CONJOINTEMENT PAR LE PARLEMENT
EUROPEEN, LE CONSEIL ET LA COMMISSION],** *Accès aux documents du
Parlement européen, du Conseil et de la Commission : mode d'emploi.*
Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés européennes
(OPOCE), 2002, 38 p.

ISBN 92-894-1904-0

L'annuaire des sources d'information de l'Union européenne, 2 vols., 12^e éd.,
Genval (Belgique) : Euroconfodentiel, 2003. pagination multiple.

ISBN : 2-930066-61

Les guides en ligne

CHURCH J., *European Union Internet Resources* [en ligne]. Berkeley
(Californie) : University of California, 2004. [consulté le 28 septembre 2005].
Disponible sur : <http://lib.berkeley.edu/doemoff/gov_eu.html#general>

COLIN V., *Guide d'accès aux documents communautaires* [en ligne]. Paris :
Sources d'Europe, 2003. 22 p. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur
l'internet : <http://www.info-europe.fr/seb.dir/traites/acces_docs_jur.pdf>

BYNUM C., *European Union Law Information resources.* Ithaca, New York :
Cornell Law Library, 2001. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur :
<http://www.lawschool.cornell.edu/library/Finding_the_Law/Guides_by_Topic/eu.htm>

ERIKSSON HAIDER I., *Guide à la recherche des documents communautaires* [en ligne]. 2^e éd. Lausanne : Institut suisse de droit comparé (ISDC), 2003. 33 p. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.isdc.ch/d2wfiles/document/2891/4017/0/Guide%20recherche%20UE.doc>>

LACHANCE C., *Union européenne, aspects juridiques et politiques, liste sélective de sources d'information* [en ligne]. Laval : Bibliothèque de l'Université de Laval, 2004. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.bibl.ulaval.ca/info/unioneuropeenne.aspectjuri-pol.html>>

MASSAGAGNI M., *Research Guide to International law on the Internet : European Union* [en ligne]. Bologne : Università di Bologna, 1996. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www2.spfo.unibo.it/spolfo/EULAW.htm#start>>

RAISCH M. J., *European Union Law: an Integrated Guide to Electronic and Print Research* [en ligne]. Toronto : LLRX.com (Law Library Resource Xchange), 2004 [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.llrx.com/features/eulaw2.htm>>

RAISCH M. J., *International Law Guide II: The European Union; a Brief Guide to the Basic Print and Electronic Sources for Legislation, Case Law, and Secondary Material*. Toronto: Université de Toronto, 2001. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.law-lib.utoronto.ca/resguide/eubrief.htm>>

REHBERG J., *Cite-Checker's Guide : European Union* [en ligne]. New York : New York University School of Law Library, 2004. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <www.law.nyu.edu/library/citecheckersguide.html>

REHBERG J., *European Union Research* [en ligne]. New York : New York University School of Law Library, 2004. [consulté le 8 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.law.nyu.edu/library/euguide.html>>

CONRAD Y., *EuLISnet, Legal information sources* [en ligne]. Bruxelles : Université catholique de Louvain (Centre Robert Schuman), 2003. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.icampus.ucl.ac.be/conrad/EULISNET/fra/rindex.htm>>

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES, *Guide des sources d'information européenne* [en ligne]. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 2000. [consulté le 28 septembre 2005]. Disponible sur : <<http://www.ulb.ac.be/iee/old/bibliotheque/guide.html>>

Table des annexes

ANNEXE 1	74
LES COTES DU DROIT EUROPÉEN EN LIBRE ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE CUJAS	74
ANNEXE 2	76
PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE CUJAS.....	76
ANNEXE 3	79
LES RÉSEAUX D'INFORMATION DE L'UNION EUROPÉENNE	79
ANNEXE 4	81
PANORAMA DES GUIDES DES SOURCES SUR L'UNION EUROPÉENNE ET SUR LE DROIT EUROPÉEN	81
ANNEXE 5	89
LE SUIVI D'UNE PRISE DE DÉCISION COMMUNAUTAIRE.....	89

Annexe 1

Les cotes du droit européen en libre accès à la bibliothèque Cujas

Le système de cotation est hérité du système de la Library of Congress

- I DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN
- IA DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
- IB DROIT INTERNATIONAL PRIVE
- IC DROIT INTERNATIONAL PRIVE
- IE DROIT EUROPEEN

Voir aussi :

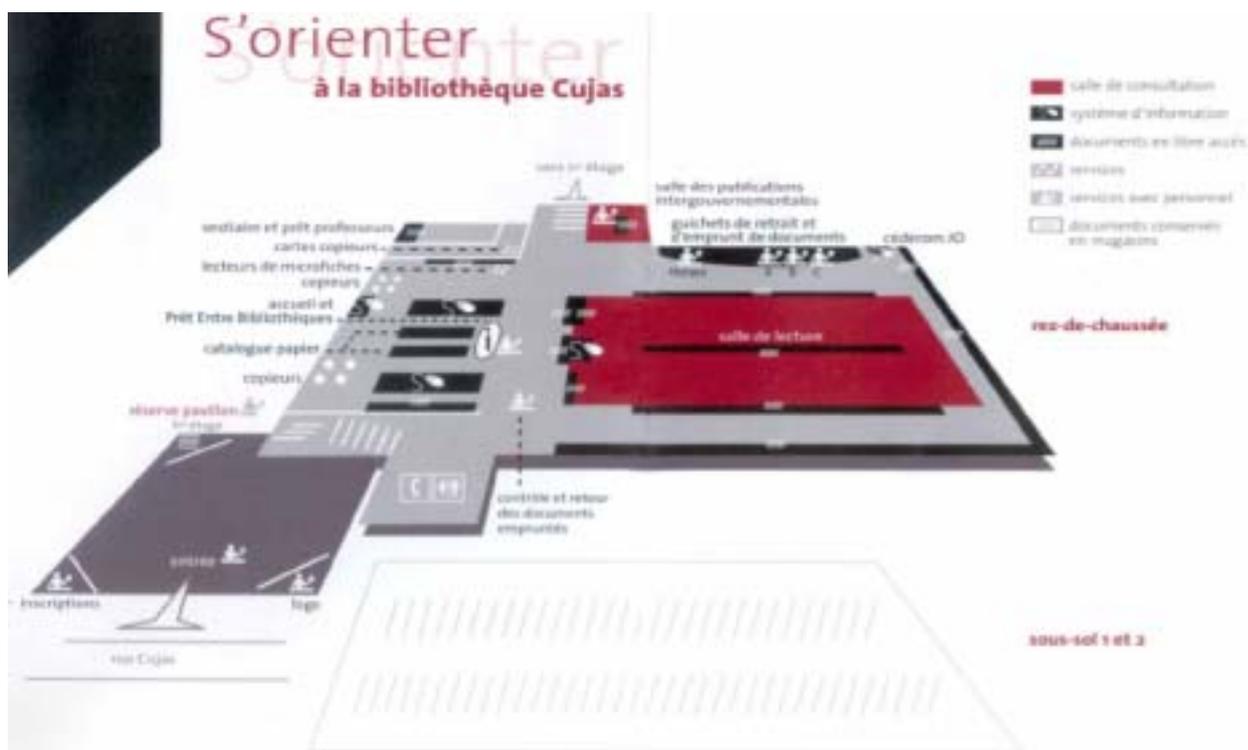
GC.24 Droit comparé des pays européens

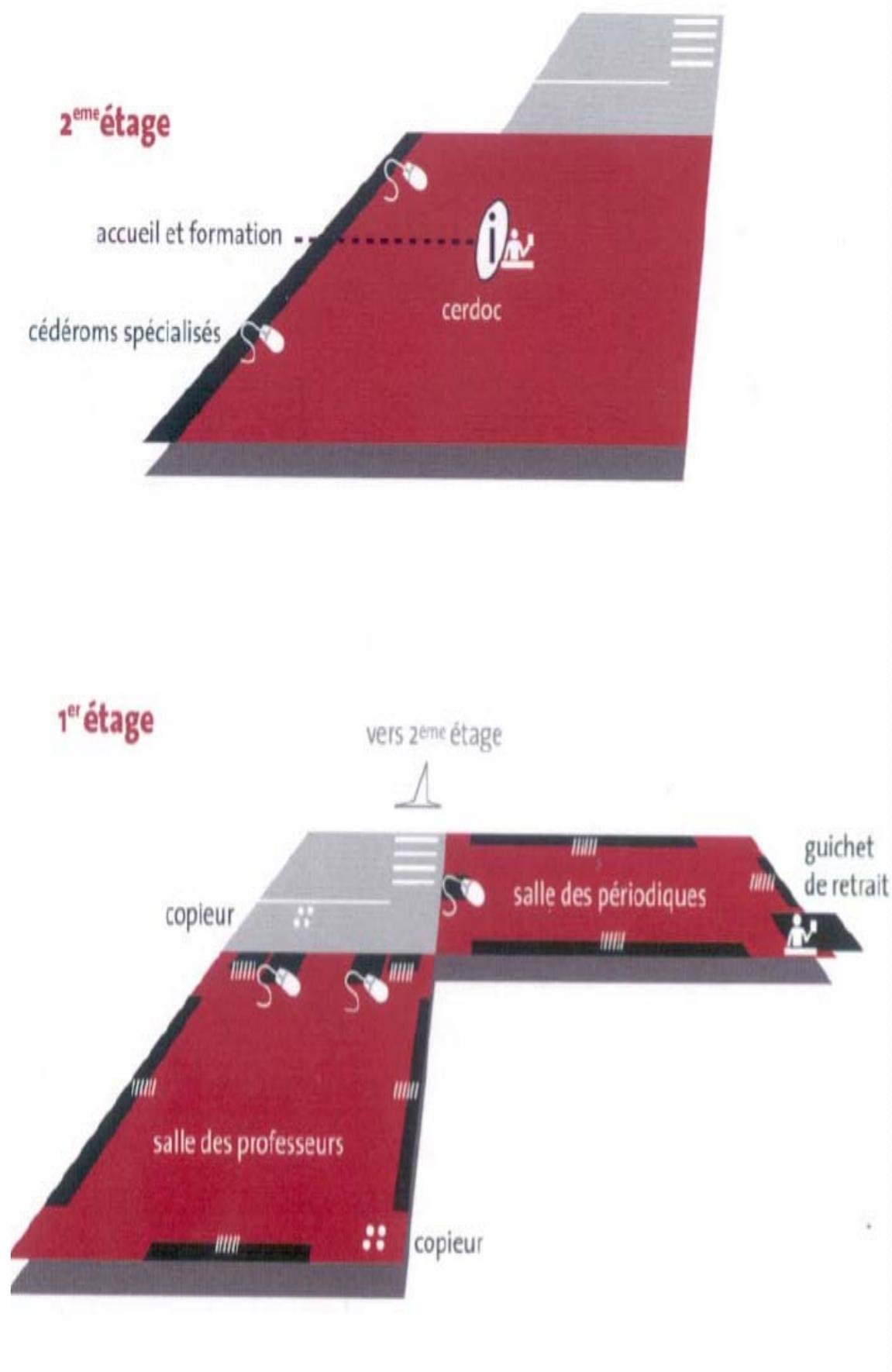
IA.3 Droits de l'homme (protection internationale)

- .1 COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. UNION EUROPÉENNE
- .11 DROIT INSTITUTIONNEL
 - .111 Institutions politiques et administratives
 - .112 Institutions financières – Budget – Interventions financières
 - .113 Juridictions – Contentieux
- .12 RELATIONS EXTERIEURES
 - Accords avec les pays tiers – Relations avec les organisations internationales
 - .121 Economiques
 - .122 Politiques (PESC...)
- .13 DROIT ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES
 - .131 Droits et libertés des citoyens européens – Citoyenneté européenne – Liberté de circulation, d'établissement
 - .132 Droit social – Politique sociale (travail, formation professionnelle, emploi, santé)
 - .133 Union douanière (libre circulation des marchandises)
 - Droit et politiques fiscales (harmonisation fiscale)
 - .134 Politique et réglementation monétaires (libre circulation des capitaux, SME, UEM...)
 - .135 Droit des affaires – Droit de la concurrence – Droit des sociétés
 - .136 Politique et réglementation agricoles (PAC) – Pêches
 - .137 Politique et réglementation industrielles et énergétiques
 - .138 Politique et réglementation du secteur tertiaire (liberté des prestations de service – Banque, assurances, transports...)
- .14 AUTRES DROITS SPECIALISES PAR SECTEURS (Propriété intellectuelle – Urbanisme – Aménagement du territoire, Régions – Environnement – Recherche scientifique et technique – Education...)
- .15 COOPERATION EN MATIERE DE JUSTICE ET DE POLICE
 - Voir aussi : IB.3 Droit pénal international
- .2 ORGANISATIONS EUROPÉENNES NON COMMUNAUTAIRES
(Conseil de l'Europe, UEO, AELE...)

Annexe 2

Plan topographique de la bibliothèque Cujas





Annexe 3

Les réseaux d'information de l'Union européenne

Le processus d'information de l'UE à l'égard des citoyens est très structuré ; les CDE s'inscrivent au sein d'une politique d'information qui les dépasse, fixée par la Commission et dont nous voudrions ici exposer les points essentiels.

Ces réseaux ont été établis à partir de la signature de conventions entre la Commission européenne et l'établissement de dépôt, qui signale les conditions et règles du dépôt. Parmi eux, il faut distinguer :

- Les **Euro-Info-Centres** (EIC) : généralement abrités par les Chambres de Commerce et d'Industrie, ils informent les milieux de l'entreprise sur la législation communautaire en vigueur et les aides octroyées par l'Union européenne ;
- Les **Carrefours Ruraux Européens** sont essentiellement tournés vers la politique agricole commune (PAC), et sont localisés dans les chambres régionales d'agriculture.
- Au niveau départemental, le réseau **GUIDEurope**, mis en place par le Ministère des Affaires européennes et la Commission européenne, a

pour mission de mettre à disposition de l'ensemble des citoyens une information généraliste et élémentaire pour l'ensemble des citoyens, grâce aux ressources électroniques.

- Les **représentations nationales** : en France, il s'agit de **Sources d'Europe**, créée par la Commission et le gouvernement français, chapote l'ensemble des réseaux de l'UE, et a pour mission d'animer et de fournir de la documentation à l'ensemble du réseau décentralisé d'information sur l'Europe en France ; par ailleurs, il a pour vocation de répondre aux besoins d'information de la région Ile-de-France pour lequel il remplit le rôle d'**Info-Point-Europe (IPE)**. Auparavant accessible au public, il est depuis le ... recentré sur son rôle de coordinateur et ne reçoit plus de public dans ses murs.
- En région, ce sont les **Info-Point-Europe** qui sont censés tenir le rôle de tête de réseau ; ils sont chargés d'accueillir le grand public, de coordonner l'ensemble des initiatives d'information sur l'Europe dans la région, et d'établir une relation permanente avec la presse locale et régionale.

Annexe 4

Panorama des guides des sources sur l'Union européenne et sur le droit européen

Les guides sont classés par zone géographique

<u><i>Table des abréviations</i></u>	
<i>JO</i>	Journal Officiel (de l'Union européenne)
<i>CDE</i>	Centre de Documentation européenne
<i>UE</i>	Union Européenne
<i>CE</i>	Commission européenne
<i>Bdd</i>	Base de données

Références (Titre, producteur, URL, mise à jour, nombre de pages)	Contenu	Éléments à retenir	Les points négatifs
<p><i>Guide d'accès aux documents communautaires</i> (Sources d'Europe)</p> <p>URL <http://www.info-europe.fr/seb.dir/traites/acces_docs_jur.pdf></p> <p>Caractéristiques -Format PDF -Date dernière mise à jour : 2003 -22 pages</p>	<p>- Inventaire des sources imprimées et électroniques les plus utilisées -Objectif : « Aider le lecteur à trouver un document produit par toutes les institutions et organes communautaires » -Public : Tout public</p>	<p>-Présentation claire et progressive des institutions, puis des modes de recherches (par organisme, par type de sources) -Excellent « <i>Suivi d'une prise de décision communautaire</i> » : schéma clair et simple, ayant un lien direct avec la compréhension des sources de l'UE - Pour une meilleure visibilité des sources imprimées et des électroniques, utilisation de caractères spéciaux intéressants -Indication de l'accessibilité (ou prix pour les abonnements) pour chacune des sources.</p>	<p>-Le guide n'est plus à jour depuis 2003 -Document PDF, facilement imprimable, mais manque version dynamique (HTML) -Les ressources du Web sont toutes signalées en fin de guide</p>
<p><i>Guide des sources d'information européenne</i> (CDE de l'Université Libre de Bruxelles)</p> <p>URL <http://www.ulb.ac.be/iee/old/bibliotheque/guide.html></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : 2000</p>	<p>-Guide construit autour de 3 parties : 1 -<u>le guide d'utilisation du CDE</u> (en préparation): Ensemble des procédures pour rechercher dans les locaux 2 -<u>La documentation européenne</u> (en préparation) : Présentation des principaux documents imprimés 3 -<u>L'information européenne en ligne</u> : Présentation des bases de données en ligne 4 -<u>Guide des sources par support</u> : papier, électronique -Public : Universitaire</p>	<p>-Fichier <i>HTML</i>, permettant une lecture dynamique, et liens hypertextes renvoyant à la table des matières -Fond d'écran ludique, aux couleurs de l'UE - « <i>Les Incontournables</i> » : Répertoire de signets, classés par ordre alphabétique, sur des thèmes précis, les institutions de l'UE, des dossiers d'actualité (exemple : « <i>Bref historique de l'UE</i> ») -Vue complète et progressive des trois aspects du CDE : <i>collections, localisations, documentation en ligne</i></p>	<p>-Présentation trop sommaire des bases de données (§2) -Il s'agit pas d'un inventaire des ressources disponibles, mais manque de méthodologie -« <i>Les Incontournables</i> » : Classement alphabétique des signets, mais thématiques subjectives et relativement anarchiques : par type de source, centre d'intérêt...</p>

Références (Titre, producteur, URL, mise à jour, nombre de pages)	Contenu	Éléments à retenir	Les points négatifs
<p><i>EuLISnet : Legal Information Sources : Guide méthodologique</i> (Université catholique de Louvain)</p> <p>URL <http://www.icampus.ucl.ac.be/conrad/EULISNET/fra/gindex.htm></p> <p>Caractéristiques -Site Internet en HTML -Date dernière MAJ : 2000 -Possibilité de téléchargement en PDF</p>	<p>-Le guide se subdivise en 2 guides : -<i>Répertoire des sources</i> -<i>Guide méthodologique</i> -Site en format HTML original : A gauche de l'écran, le sommaire du guide (liens hypertextes actifs) ; sur la partie droite, le document lié -Public : dès le Premier cycle universitaire jusqu'à un public de spécialistes</p>	<p>- Les FAQ, pertinentes et riches en informations et « astuces » constituent un plus important du guide -Possibilité de téléchargement en format PDF - Le plan est organisé selon un plan lisible et clair (par type de droit) : droit primaire, droit dérivé...</p>	<p>-Site original, mais, ergonomie mal adaptée au contenu : comparé à la grande somme d'informations contenues, l'écran de lecture est trop petit</p>
<p><i>Guide à la recherche des documents communautaires</i> (Institut suisse de droit comparé (ISDC), CDE « Fondation Jean Monnet pour l'Europe »)</p> <p>URL <http://www.isdc.ch/d2wfiles/document/2891/4017/0/Guide_recherche_UE.doc></p> <p>Caractéristiques -Format WORD -Date dernière mise à jour : 2003</p>	<p>-Plan ordonné en fonction des supports, types de sources (bdd, périodiques...), et des institutions (Commission, Conseil européen...) -Public : Par son format et son contenu, réservé à l'étudiant qui désire comprendre les sources de l'UE dans toute leur complexité -Aspect méthodologique : Présentation du droit de l'UE et copies d'écran</p>	<p>-Le guide est complété dans un second temps par l'onglet sur le site : « <i>Présentation du CDE</i> » : Présentation et liens hypertextes vers les principales bdd -Véritable guide méthodologique : Rédaction conséquente, qui prend en compte les aléas des sources de l'UE et propose des solutions pratiques -Présence de liens URL revoyant vers d'autres guides des sources produits par d'autres structures, ex : CDE Mannheim. -Le guide présente à la fois les documents (avec cotes) et les</p>	<p>-Document Word, peu visible sur le Web -Défaut quant à la visibilité des informations : Manque des sigles, couleurs, et caractères spéciaux</p>

		ressources en ligne (liens hypertextes) -Présence des coordonnées de l'auteur pour un meilleur suivi : courriel et téléphone - Ouverture vers des sources généralistes, ex : « <i>Les périodiques de la CE</i> »	
<p><i>Research Guide to International law on the Internet: European Union (University of Bologna; Faculty of Political Science)</i></p> <p>URL <http://www2.spfo.unibo.it/spolfo/EULAW.htm></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : 1996/97</p>	<p>-« <i>Portail d'accès à l'Union européenne</i> » -Public : Universitaire</p>		-Tous les liens sont faux, et n'ont pas été mis à jour. Un contre exemple
<p><i>European Union Internet Resources (Université de Berkeley, Californie)</i></p> <p>URL <http://lib.berkeley.edu/doemoff/gov_eu.html#general></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : mai 2004 -Sommaire intégré en début de guide, avec liens hypertextes actifs</p>	<p>-Définition : « <i>Portail d'accès aux ressources de l'information de l'UE</i> » -Composé de 4 grands chapitres : 1 - « <i>Les institutions de l'UE sur le Web</i> », 2 - « <i>Les documents de l'UE sur le Web</i> », 3 - « <i>Centres de ressources de/sur les pays de l'Union européenne</i> », 4 - « <i>Autres centres d'intérêt</i> » (renvoi vers des liens d'universités, de CDE, de guides d'accès aux sources de l'UE, des périodiques...) -Public : Universitaire</p>	<p>-Une page HTML concise, composée de liens hypertextes. - Document qui recense les principales URL de l'UE, sources « officielles » principalement -Réalisation du guide rapide, fruit d'une recherche documentaire complète -Présentation simple -Effort de personnalisation : Onglet « <i>Les bureaux de l'UE dans le monde</i> », outil original adapté au public de cette bibliothèque</p>	<p>-Produit quelque peu anarchique, mal organisé et mal construit. -Pas de méthodologie de recherche -Mise en page peu ergonomique, URL trop rapprochées les unes des autres (risque de mauvaise manipulation)</p>

Références (Titre, producteur, URL, mise à jour, nombre de pages)	Contenu	Éléments à retenir	Les points négatifs
<p><i>Cite-checkers guide: European Union</i> (New York University School of Law Library)</p> <p>URL <http://www.law.nyu.edu/library/shortguideeu.html></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : janv. 2005 -Version imprimable disponible -Sommaire situé en début de guide, avec liens hypertextes actifs pour les renvois -Complémentaire avec le guide suivant, plus long</p>	<p>-Similaire à un répertoire des ressources (imprimées et électroniques) les plus courantes ; ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité, il reste sommaire -Peu de rédaction, lié à la volonté de présenter seulement les ressources disponibles -Plan organisé selon deux approches principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par type de sources (JO, livres verts..) • Par institutions <p>-Public : Pressés, universitaire et recherche, nécessitant des pré-requis à l'utilisation des bases de données</p>	<p>-Clair, concis et riche en liens hypertextes -Prise en compte des aspects méthodologiques, avec utilisation d'outils intéressants : exemples de rédaction de références juridiques, exemples de recherche documentaire -Guide des sources au sens strict du terme, c'est-à-dire qu'il ne présente ni historique de l'UE, ni présentation des institutions (il peut renvoyer sur le site des institutions en guise d'explication); le guide s'en trouve allégé et plus lisible -Les sources imprimées sont mêlées aux sources électroniques, mais leur présentation est structurée : sources imprimées, ressources électroniques gratuites (<i>EUR-Lex</i>), ressources électroniques payantes et accessibles à partir dans les murs »</p>	<p>-A la lecture, les sources de l'UE apparaissent très simple d'utilisation : la concision entraîne la non-prise en compte des difficultés éventuelles qu'occasionnent ces sources. -Guide parfois trop sommaire, il est une introduction aux sources de l'UE, mais ne va pas en profondeur. -Guide réservé aux chercheurs, nécessitant deux pré-acquis : le fonctionnement de l'UE et de ses institutions, la maîtrise de l'ensemble des bases de données -Aspect méthodologique succinct toutefois</p>
<p><i>Library: European Union Research</i> (New York University School of Law Library)</p> <p>URL <http://www.law.nyu.edu/library/euguide.html></p>	<p>-Reprend les données du guide précédent, auquel sont ajoutés des outils : « <i>related materials</i> » (périodiques, journaux, sites Web, guides des sources des autres universités...), pas seulement officiels mais provenant de sources officieuses</p>	<p>-Plan réalisé à partir des besoins des lecteurs -Présentation sommaire des institutions, limité au nécessaire pour la bonne compréhension des sources -L'ergonomie du document est agréable ainsi que le type de</p>	<p>-Pas de progression logique dans le plan du guide. De même, le plan annoncé en début de guide (avec liens hypertextes actifs), n'est pas respecté lorsqu'on fait une lecture de fil -Présence de répétitions entre les différents chapitres</p>

<p>Caractéristiques -Format HTML - Date dernière mise à jour : mars 2005 -Version longue du « <i>Cite Checker's Guide</i> » (voir guide précédent)</p>	<p>-Le guide reste toutefois un mélange entre un accès par institutions et un accès par titres (JO...), les informations se recoupant souvent -Le guide privilégie une lecture de flux, en témoigne le sommaire en début de guide, et la recommandation de l'auteur : « <i>cliquez sur votre sujet de recherche</i> »</p>	<p>liens hypertextes utilisés (gras et en mauve) -Souci d'efficacité et de rationalisation de l'espace marque toute la rédaction du document. Par exemple, les supports électroniques sont mis en avant par rapport aux supports imprimés</p>	<p>-Pas de méthodologie de recherche, limitée à l'accès à l'information pour chaque bdd. -Mélange entre d'une part les ressources gratuites et accessibles en dehors de la bibliothèque et de l'autre les ressources disponibles « <i>dans les murs</i> ». Pas d'explication sur les conditions d'accessibilité</p>
<p><i>European Union Law Information resources</i> (Cornell Law Library)</p> <p>URL <http://www.lawschool.cornell.edu/library/Finding_the_Law/Guides_by_Topic/eu.htm></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : 2001</p>	<p>-Navigation réduite, texte en continu, pages non dynamiques - Public : Universitaire</p>	<p>-Rubrique « <i>Keeping up with current développement</i> », très intéressant : répertoire de signets, de sites radios, TV, magazines, autour de l'UE, assez riche et diversifié -Sélection intelligente des sources présentées -Rubrique : « <i>Recommended research guides</i> », relatif aux autres centres de recherche: aspect collaboratif intéressant,</p>	<p>-Peu maniable, et pas de mise à jour récente -N'est pas un guide des sources en droit européen, mais une présentation de l'UE, de ses institutions, et des principales bdd ; -Absence de méthodologie, ex : « <i>comment se servir de la base</i> »... -Guide textuel, pas de couleur, assez monotone</p>
<p><i>International Law Guide II: The European Union; a Brief Guide to the Basic Print and Electronic Sources for Legislation, Case Law, and Secondary Material</i> (Université de Toronto)</p> <p>URL <http://www.law-lib.utoronto.ca/resguide/eubrief.htm></p> <p>Caractéristiques -Fichier HTML -Date dernière mise</p>	<p>-Rapport sur l'Union européenne, rédigée par une bibliothécaire spécialiste de la discipline -Public: Universitaire (1ers cycles et recherche)</p>	<p>-Approche qui prend en compte les difficultés de la documentation de l'UE et aide à y répondre -Approche généraliste et pédagogique, très peu bibliothéconomique</p>	<p>- Le guide n'est pas un guide des sources (aucune explication des sources ou interfaces de recherche pour les bdd). Certaines sources sont évoquées, mais aucun lien avec les collections de la bibliothèque n'est fait. C'est une présentation générale de l'UE et de ses institutions : explication du processus de co-décision, des changements introduits par le Traité de Nice...</p>

à jour : nov. 2001			<ul style="list-style-type: none"> -Peu de liens hypertextes -Beaucoup de rédaction : pas de visibilité des éléments importants
<p><i>Droit comparé et nationaux : Union européenne (UE)</i> <i>Union européenne : aspects juridiques et politiques : liste sélective de sources d'information</i> (Bibliothèque de l'Université de Laval)</p> <p>URL http://www.bibl.ulaval.ca/info/unioneuropeenne.aspectjuri-pol.html</p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : avr. 2005 -Sommaire en haut de page (et liens hypertextes actifs pour les renvois)</p>	<p>- Définition : « <i>Liste sélective des ressources documentaires disponibles à la Bibliothèque de l'Université Laval et/ou sur la toile, concernant l'organisation politique et juridique de l'Union européenne</i> »</p> <p>-Accessible à partir de deux biais : l'onglet « <i>Les ressources pour vous</i> » et dans l'onglet « <i>Rechercher par type de document ou d'information</i> »</p>	<p>-Guide très bien intégré dans le site Web de la bibliothèque</p> <p>-Plan par domaine d'étude : législation, jurisprudence et doctrine ; puis, très structuré : définition, localisation bibliothèque, ressources en ligne, ouvrages généraux, méthodologie de recherche, traités et encyclopédies</p> <p>-Véritable produit de valorisation des collections de la bibliothèque (grâce à des bibliographies très bien structurées, allant du général au particulier, des ouvrages aux périodiques) ; pour autant, ces bibliographies ne visent pas l'exhaustivité, constituent plutôt des pistes de lecture « choisies »</p> <p>-« <i>Se tenir à jour</i> » : Onglet très intéressant, afin d'ouvrir le guide sur des thèmes plus larges</p> <p>-Nom et contacts des personnes ressources</p> <p>-Guide en HTML, qui se prête bien à la lecture par chapitres, mais peut aussi bien être lu comme un manuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Cotes de la bibliothèque mal mises en valeur et signalées -Guide trop général, survol trop rapide, ne prenant pas en compte les difficultés d'accès à l'information de l'UE -Liens hypertextes intéressants, mais malheureusement pas toujours actifs -L'aspect méthodologique n'est que peu pris en compte : par exemple, absence d'explications sur les recherches en ce qui concerne les bases de données.

Références (Titre, producteur, URL, mise à jour, nombre de pages)	Contenu	Éléments à retenir	Les points négatifs
<p><i>European Union Law: An Integrated Guide to Electronic and Print Research</i> (LLRX.com)</p> <p>URL <http://www.llrx.com/features/eulaw.htm></p> <p>Caractéristiques -Format HTML -Date dernière mise à jour : oct. 2002</p>	<p>-Guide des sources, avec présentation des institutions et des sources, renvois hypertextes sur les sites de ces sources. - Réalisé par l'auteur(e) du guide de l'Université de Toronto: M. J. Raisch est spécialiste de la documentation en droit communautaire, et réalise des guides pour diverses universités anglophones -Site <i>LLRX.com</i> : Journal en ligne, gratuit, composé de guides, articles, ressources aux professionnels et bibliothécaires en droit</p>	<p>-Ce guide, s'il revoie grâce à des liens hypertextes aux sources d'info de l'UE, reste néanmoins très généraliste, expliquant le fonctionnement de l'UE -Plan intéressant produit à partir de sous-disciplines : « traités », « législation », « jurisprudence » -« <i>A guide to the guides</i> » : Répertoire très complet de signets renvoyant à d'autres guides des sources -Liens vers des bdd payantes : suggestions d'acquisitions pour professionnels -Utilisation très intéressante de tableaux</p>	<p>-N'est pas un guide méthodologique, mais un répertoire de ressources gratuites et payantes. Ce guide est destiné aux professionnels et non aux non-professionnels -Trop de rédaction</p>

Deux guides malheureusement avaient été sélectionnés, mais ont été retirés du Web pour leurs producteurs pour leur mise à jour. Nous mentionnons les références toutefois :

- ✓ EU in the US, *Accessing European Union Information*, Juin 2004, non-disponible sur le Web: <<http://www.eurunion.org/infores/resguide.htm>>
- ✓ Harvard Law School, *Guide to European Union Legal Research*, Décembre 2004 (date de début de révision), non-disponible sur le web: <<http://www.law.harvard.edu/library/services/research/guides/international/eu/>>

Annexe 5

Le suivi d'une prise de décision communautaire

I - LE SUIVI D'UNE PRISE DE DECISION COMMUNAUTAIRE

Schéma simplifié d'une prise de décision communautaire

